

	Procès-verbal conseil des formations du 5 mars 2021 (Rennes)	Référence	Conseil des formations/Procès-verbal
		Révision	1
		Date d'application	20/07/2021
		Version	1

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	5/03/2021	05/2021	Membres du conseil des formations
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	Codexa Production	Fred Paccaud, Alessia Lefébure	20/07/2021

PRÉSIDENCE : Fred PACCAUD

Personnalité qualifiée

Fred PACCAUD (après 9h30)

Marcel JAEGER

Ministère des solidarités et de la santé

Stéphanie RENAUD, Direction des ressources humaines

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Chantal GUÉGUEN

Représentants désignés par la Fédération hospitalière de France

Laurence JAY PASSOT

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Franck HILTON, représentant le syndicat Force Ouvrière (FO)

Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du travail (CGT)

Nora BENAÏSSA-SCHEFFLER, représentant le Syndicat national des managers publics en santé (SMPS)

Dominique LINGK, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)

Frédéric BOËL, représentant le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé publique (SPHISP)

Théo COPPEL, représentant le Syndicat national des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale (SNIASS) (*via Zoom*)

Frédéric LE LOUÉDEC, représentant le Syndicat national des Personnels de Santé environnementale (SYNAPSE-UNSA) (*via Zoom*)

Membres élus

Cindy PADILLA, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques ouvriers, sociaux et de santé

Fabien POULET, représentant des étudiants

Pierre Yve BROSSARD, représentant des doctorants

Membres excusés

Carole NOCERA-PICAND, personnalité qualifiée

Matthieu SIBE, personnalité qualifiée

Hervé AMIOT-CHANAL, représentant la direction générale de l'Offre de Soins, ministère des Solidarités et de la Santé (MSS)

Stéphanie FROGER, représentant la direction générale de la cohésion sociale, ministère des Solidarités et de la Santé (MSS)

Stéphane FILIPOVITCH, représentant des élèves fonctionnaires

Sabine GRISELLE-SCHMIDT, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)

Gérard LASFARGUES, représentant la direction générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Nadine DESPLEBIN, ministère des Solidarités et de la Santé (MSS), direction des Ressources humaines

Liste des procurations

Patricia LONCLE à Marylène PLOUZENNEC

Noël VANDERSTOCK à Madame JAY PASSOT

Stéphanie FROGER à Stéphanie RENAUD

Christiane COUDRIER à Fred PACCAUD

Gérard LASFARGUES à Fred PACCAUD

Assistaient à cette réunion

Alessia LEFÉBURE, directrice des Études

Anne Le FUSTEC, Ingénieur

Rémy BATAILLON, directeur de la direction du Développement et de la Formation continue (DDFC)

Manuella POUTE

M. GLORENNEC

M. HARPET

François LANGEVIN

M. HEINRY

M. LEGUIERINEL

Séverine OLIVIER, assistante de direction

SOMMAIRE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020	4
3. COVID19 – PRESENTATION DE FORMATIONS	5
4. FORMATION DIPLOMANTE	6
2. ACTUALITES DE L’EHESP PAR LE DIRECTEUR	18
6. FORMATION CONTINUE	23
5. PROJET DE PARTENARIAT AVEC L’UNIVERSITE CAEN NORMANDIE, MASTER MANAGEMENT SECTORIEL SANTE	26
7. SCOLARITE ET VIE ETUDIANTE	27
8. APPROCHE PAR COMPETENCE ET BLOCS, ETAT D’AVANCEMENT SUITE	31
9. RECHERCHE SERVICE MANAGEMENT DE SANTE, PROJET DE FORMATION EN PARTENARIAT AVEC L’ESPUM (MONTREAL)	32
10. BILAN DE LA MANDATURE DU CONSEIL DES FORMATIONS 2016 – 2021 ET PERSPECTIVES	33
11. BILAN PROVISoire DE LA RENTREE ET DU SEMINAIRE COMMUN DE SANTE PUBLIQUE 2021	36
12. QUESTIONS DIVERSES	38

(La séance commence à 9 heures 05 sous la présidence de M. Paccaud.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

M. PACCAUD. – Bonjour. Bienvenue à tous. Nous avons comme d'habitude un menu assez chargé. Nous allons commencer par la révision du PV.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

M. PACCAUD. – Tout le monde a-t-il reçu le PV de la fois passée ? Quelqu'un a-t-il une objection ou une modification avant d'approuver ce PV ?

Mme SOVRANO. – En haut de la page 7, dans le 1^{er}) par rapport à la mise en place d'un cahier des charges avec une augmentation des places en CPI, vous avez parlé d'une possibilité du nombre de places à la CPI de l'EHESP. En remplacement de la phrase inscrite, il s'agirait d'écrire « *Cela vaut-il pour la CPI de l'EHESP ou le service peut-il être externalisé ?* »

M. PACCAUD. – Je n'ai pas compris assez d'éléments pour pouvoir répondre.

Mme SOVRANO. – Je peux les envoyer, ce sera peut-être plus simple.

C'est en remplacement de la fin de phrase « *Cela veut dire que cela peut être confié...* » Je ne sais pas si j'ai parlé comme cela, mais si c'est le cas, ce n'est pas très clair.

Ensuite, il s'agirait d'écrire « *Le cahier des charges est-il déjà élaboré ou en cours d'élaboration ?* » à la place de « *Le cahier des charges est-il déjà élaboré ? Est-il en cours d'élaboration ? Est-ce que l'EHESP y participe ?* »

Mme OLIVIER. – Peut-on vous proposer d'envoyer la modification par mail ?

Mme SOVRANO. – Oui. Je suis désolée, car j'ai un amendement page 13. Je vous le lis et je l'enverrai par mail également. « *Comment avez-vous intégré ce paramètre dans la construction du référentiel de compétences ? Comment avez-vous réfléchi le système ?* », en remplacement de ce qui est noté.

Page 27, le chat concernait l'intervention précédente de celle où il est positionné, c'est-à-dire la présentation du projet de service en SST porté par Laurent Madec. Ce n'était pas en lien avec l'endroit où il est positionné.

M. PACCAUD. – J'ai bien entendu. Cela me paraît convenir.

Mme SOVRANO. – Je vous envoie les corrections. Le contenu est le même, c'est de la formulation.

Mme OLIVIER. – Je vais les réceptionner et je vous enverrai la nouvelle version.

☒ Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. PACCAUD. – Très bien. S'il n'y a pas d'autres remarques sur le PV, nous allons passer au prochain point de l'ordre du jour.

Était prévue une communication de Laurent Chambon, mais sauf erreur de ma part, il n'a pas encore pu nous rejoindre.

Laurent est-il prêt à délivrer son message directorial ? Cela ne semble pas être le cas. Dans ce cas, nous avons prévu d'intervertir les points.

3. COVID19 – Présentation de formations

◆ Médiateur Lutte anti Covid – Tester alerter protéger (Stratégie TAP)

M. BATAILLON. – Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter une initiative prise à la fin de l'année dernière à la demande de la DGS dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre la Covid19, dénommée TAP, « Tester, alerter, protéger ».

La demande de la DGS portait sur la mise en place dans un délai court d'une formation en ligne pour les futurs médiateurs de lutte anti Covid. Ceux-ci sont chargés de mettre en œuvre ou de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie « Tester, alerter, protéger ». *A priori*, plusieurs milliers de personnes sont visées par cette formation.

Cette formation est organisée autour de deux grandes missions que devaient assurer ces médiateurs. La première mission tournait autour de « tester », c'est-à-dire, de sensibiliser les personnes au test PCR actuellement, probablement, dans les jours et les semaines à venir, au test salivaire aussi. La deuxième mission était de participer au « contact tracing ». Depuis, une troisième mission a été rajoutée, à savoir contribuer à l'investigation des cas complexes en appui aux équipes des ARS ou de l'Assurance maladie.

Dans le cadre d'un large partenariat avec les sociétés savantes, les structures professionnelles, le ministère, l'Assurance maladie, certains ARS, notamment l'ARS Île-de-France et Santé Publique France, il s'est agi de construire, sur une plateforme d'e-learning *ad hoc*, cette formation étant disponible uniquement en ligne. Au décours de cette formation, les participants reçoivent une attestation de participation, qu'ils fournissent ensuite aux opérateurs départementaux et régionaux d'une formation en présentiel qui vient compléter la formation en ligne par une mise en situation pratique dans cette grande mission.

Un travail vraiment remarquable a été mené, par l'école bien sûr, mais aussi par tous nos partenaires pour relever ensemble ce défi qui consistait à produire, en moins de deux mois, quatre modules d'e-learning très substantiels. Cela nous a permis d'innover, de faire évoluer les formats d'enseignements en ligne, de supports de type PPT interactif.

L'ambition était de former 20 000 personnes. Elle était un peu élevée. En effet, à ce jour, sur le dernier relevé, 4 394 personnes se sont inscrites au début du parcours, et, pour le premier module qui correspond à la mission de « tester, sensibiliser », 3 500 personnes ont complété la formation en ligne et reçu une attestation de participation.

Au-delà de cette réussite collective, combinée à la mise en place de la formation des Ambassadeurs cet automne, qui rencontre elle aussi un réel succès, ces initiatives vont nous permettre vraisemblablement de capitaliser et de proposer, autour de l'idée de former des relais de démarches de santé publique dans la société civile, d'autres évolutions ou d'autres thèmes autour desquels nous pourrions être présents.

M. PACCAUD. – Merci, Monsieur Bataillon, d'avoir pris à la volée cette intervention. Merci surtout pour le travail qui a été fait. Bravo. Y a-t-il des questions, des remarques, des compléments ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Merci encore une fois, Monsieur Bataillon. Nous passons au point précédent de l'ordre du jour qui était la communication de la Direction.

Laurent Chambon ne semble pas nous avoir rejoints ou régler ses problèmes. Pouvons-nous passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne une série d'avis ?

4. Formation diplômante

◆ Projet de création d'une nouvelle mention « administration de la santé »

Mme LEFÉBURE. – Il est proposé aux membres du conseil des formations de réaliser des présentations courtes, l'ordre du jour étant chargé, confiants sur le fait que vous avez pris connaissance des documents. Si ce n'était pas le cas, si vous avez besoin de plus d'approfondissements, nous vous laisserons poser des questions.

La présentation concerne la réorganisation de notre offre de formation diplômante au niveau master. Cela fait suite à des éléments dont nous vous avons régulièrement informés et sur lesquels nous avons demandé vos avis au cours des derniers dix-huit mois. Nous avons avancé.

Pour mémoire et pour celles et ceux qui ont rejoint le conseil plus tardivement, cette décision fait suite à celle de faire évoluer le master Santé publique de l'école.

Depuis de nombreuses années, l'école a un master en partenariat avec Rennes 1 et Rennes 2 qui s'inscrit dans une mention nationale appelée « santé publique ». Quand l'école a créé ce master, la volonté était d'offrir une palette riche de parcours pour montrer la variété des sujets traités dans le champ de la santé publique. À l'époque, le choix avait donc été fait d'une Santé publique très large. Avec le temps, il s'est avéré que cette richesse nuit un peu à la lisibilité vis-à-vis des étudiants. Quels métiers ? Nous allons de la criminologie à la science des données en santé, au risque environnemental, au management de la santé. Nous avons donc souhaité revoir cette dispersion.

Nous avons constaté qu'à l'intérieur du master Santé publique, de nombreux enseignements entrent plutôt dans une famille de compétences dites managériales. Cela ne se réduit pas à la science de gestion, c'est beaucoup plus large. Il y a de la gestion, du pilotage, du leadership, de la gestion de crise, beaucoup de choses qui appartiennent plutôt à la famille des compétences que doit avoir un responsable.

Nous avons donc pensé, non pas séparer ces composantes de façon étanche, mais, pour une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension vis-à-vis des étudiants et de leurs employeurs, créer une nouvelle mention.

En France, dans la nomenclature du ministère de l'Enseignement supérieur, il n'existe pas de mention spécifique au management appliqué au champ de la santé, du sanitaire, du social et du médico-social. Nous aurions pu créer un master de management comme dans les écoles de commerce. Nous faisons le choix de demander la création d'une nouvelle mention spécifique dans la nomenclature nationale qui s'appellerait « administration de la santé ».

Si la demande nous était accordée, nous inscririons donc une nouvelle mention de master « administration de la santé ». Nous retirerions une partie des parcours de santé publique, nous créerions de nouveaux parcours, notamment pour renforcer l'enseignement en gestion de crise, et nous créerions des possibilités de mutualisation de cours. Comme nous sommes en train de mener l'approche par compétences, les formats sont désormais compatibles et il est possible pour des étudiants de l'un de suivre les cours de l'autre en option.

Voilà donc la présentation à très grands traits pour vous donner la rationalité générale de la chose. Dans les documents, nous avons mis les textes qui sont présentés en ce moment au ministère de l'Enseignement supérieur pour motiver notre demande :

- expliquer pourquoi il y a besoin en France d'une mention spécifique « administration de la santé », autrement dit pourquoi le management des organismes de santé est spécifique et différent du management des entreprises dans le domaine agroalimentaire ou de l'automobile ;

- pourquoi l'école est la plus à même de porter cette mention compte tenu de son ancrage professionnel ;
- ce que l'on y met et comment on l'organise.

Nous vous avons fait des propositions, que nous avons mises dans les documents.

Je vais m'arrêter là et je suis prête à répondre à vos questions.

Mme LINGK. – Pourriez-vous nous donner quelques éléments sur l'articulation entre cette nouvelle option de master et l'option réservée aux internes de santé publique sur le même thème, administration de la santé, sur un an ? Évidemment, il ne s'agit pas du même public, mais sachant que des internes de santé publique ont parfois déjà fait un master dans leur parcours, quelle serait l'articulation entre ces deux formations, si tant est qu'il en existe une ?

Mme LEFÉBURE. – En effet, l'intitulé est le même, mais c'est un peu le hasard, car, comme vous l'avez dit vous-même, le profil des personnes en formation dans cette option est très différent puisqu'il s'agit là des médecins internes de santé publique.

Nous n'avons pas penser ces formations comme étant la même chose. C'est plutôt en construisant les maquettes que l'on verra si des mutualisations sont possibles ou non, Mais nous aurons tout de même un encadrement très spécifique des internes de santé publique, car cela s'inscrit dans un projet un peu différent des autres. Il y aura des mutualisations de quelques cours. La réponse est dans les blocs de compétences. Je pense par exemple aux cours de communication de crise. J'imagine que l'on pourra les mutualiser plus facilement. Les deux sont en projets en devenir. Cette année, nous accueillons pour la première fois les médecins internes de santé publique. C'est une première promotion.

La réponse est donc que ce sont deux choses différentes, mais nous trouverons les meilleures mutualisations possibles en chemin. Je ne sais pas si cette réponse vous suffit.

Mme LINGK. – Oui. J'aimerais juste une petite précision pour les métiers auxquels la formation forme. Pour l'option réservée aux internes, le management en santé publique sera plus vaste que celui des fonctionnaires. Le master que vous allez créer englobe-t-il aussi le management sur d'autres métiers que ceux de la fonction publique

Mme LEFÉBURE. – Absolument. Nous avons aujourd'hui un parcours qui s'appelle AMOS et nous avons aussi un master spécialisé. Nous formons également des personnes qui vont ensuite dans le secteur privé, dans l'associatif à but non lucratif. Nous ne le pensons pas comme on pense les filières, uniquement réservées à un corps particulier. Nous le voulons large en identifiant ce qu'il peut y avoir de commun du point de vue du leadership, du management et de ces compétences transversales.

Mme SOVRANO. – Mes questions vont un peu dans le même sens. Quelles sont les protections pour les formations statutaires ? Il existe des ponts entre les formations statutaires et tout ce qui est management.

À l'identique, quelles sont les porosités entre les formations statutaires et ces masters, notamment autour du management ? J'imagine que des ponts entre les domaines de compétences peuvent déjà être acquis dans le cadre des formations statutaires.

Mme LEFÉBURE. – Nous essayons de favoriser la porosité en tenant compte des contraintes, à savoir les arrêtés de formation qui, du côté des filières, nous contraignent en partie, et les calendriers des élèves fonctionnaires qui ne sont pas les mêmes que ceux des étudiants des masters. Il y a les allers et retours en stage, etc. Néanmoins, depuis quelques années, nous faisons des efforts considérables pour créer cette porosité. Je parle sous le contrôle des élus étudiants et élèves, mais il me semble qu'il existe aussi une demande des élèves pour cette

porosité. En tout cas, nous avons cette volonté, tout en respectant les spécificités des formations de chaque corps, de permettre la porosité quand c'est possible et quand cela a du sens.

Concrètement, aujourd'hui, il est possible de s'inscrire en master en même temps que dans la filière, à la demande. Par ailleurs, nous sommes en train de travailler sur un troisième cycle qui constituerait le premier pas vers la thèse pour les élèves qui souhaiteraient s'aventurer dans un travail de recherche, non pas pour devenir chercheurs à temps plein ou professeurs des universités, mais pour faire, à partir de leur terrain de travail et de leur situation professionnelle, un travail réflexif un peu plus poussé en mobilisant la formation par la recherche, donc, des méthodes de recherche en sciences sociales. Nous construisons ce troisième cycle avec l'École de santé publique de l'Université de Montréal. Dans la mesure où en France, il n'existe pas de diplôme de thèse professionnelle dans le domaine de la santé publique, on pourrait ainsi permettre aux élèves qui le souhaitent de suivre ce parcours doctoral en même temps que leur travail avec l'école de santé publique de Montréal.

La réponse générale pour Mme Sovrano est donc que ce sera pour l'instant à la demande des élèves qui le souhaitent. Il n'y a pas à ce jour de projet de masterisation systématique de toutes nos filières. En revanche, les porosités se jouent aussi dans le fait que nous avons les mêmes enseignants. Il ne faut pas oublier que les enseignants baignent dans cet univers double d'un côté, de la recherche, une formation universitaire, de l'autre côté, les filières, et se nourrissent l'un de l'autre en permanence. C'est également vrai pour les étudiants de master qui étudient dans des conditions plus stimulantes que dans une université où il n'y a pas d'élèves fonctionnaires, car les enseignants s'imprègnent des cas et des situations spécifiques.

Mme SOVRANO. – Merci pour la deuxième partie de ma question, mais la première partie était : quels garde-fous pour les formations statutaires, sachant qu'avec la loi de transformation de la fonction publique de 2019, il y aura de plus en plus de contractuels en postes de direction, dans le public aussi ? Ma question portait donc sur la porosité d'un côté, mais en même temps, sur les garde-fous concernant les formations statutaires.

Mme LEFÉBURE. – Notre rôle est d'assurer que la formation statutaire soit haut de gamme, la meilleure possible, et nous le faisons en toute conscience. Notre métier est de faire en sorte que les élèves qu'on nous confie soient prêts et armés pour la prise de poste. On ne peut pas aller au-delà, mais Laurent Chambaud voudra peut-être apporter une réponse plus politique.

M. CHAMBAUD. – Je suis désolé pour ces petits ajustements. Je prends un peu au vol la question de Mme Sovrano et la réponse d'Alessia. Je ne sais pas si ma réponse est plus politique, mais ce qu'a dit Alessia constitue déjà un élément de réponse.

Après, nous allons avoir un sujet double dans les prochaines années : d'une part, faire en sorte que les fonctionnaires qui passent par notre école soient le mieux formés possible, mais surtout que l'on arrive – ce qui représente un défi pour nous – à faire en sorte que ces fonctionnaires puissent revenir régulièrement à l'école pour affiner leurs compétences tout au long de leur carrière professionnelle. C'est un sujet qui n'est pas résolu pour l'école. À mon avis, c'est un sujet de fragilité pour l'école et pour les fonctionnaires. Nous avons là quelque chose d'important à jouer. Il me semble que le transfert vers le bloc de compétences peut être extrêmement utile, car cela permettrait aux fonctionnaires d'affiner leurs compétences sur des secteurs très particuliers que nous offrons, voire sur des secteurs que nous n'offrons pas, mais que nos partenaires universitaires peuvent offrir. C'est un premier versant.

Sur l'autre versant, nous ne sommes pas à la manœuvre pour définir les politiques, mais comme tout le monde, nous voyons arriver de plus en plus de contractuels dans des postes. Notre défi sera aussi de les former. Ces contractuels peuvent avoir des compétences très particulières sur des sujets précis, mais ils n'ont pas la culture administrative, ils ne possèdent pas un certain nombre de réflexes dont on a besoin lorsqu'on est dans les métiers auxquels nous préparons. Ce

sujet, qui est aussi sur la table, mais que nous ne pouvons pas le mener seuls, sera : est-ce que l'on assure que ces contractuels qui arrivent dans des postes de responsabilités passent bien par un certain nombre d'étapes, dont certaines qui doivent se faire à l'école ?

Mme SOVRANO. – Je pense qu'on ne peut pas aller beaucoup plus loin de fait, mais en même temps, c'est une préoccupation notamment syndicale, je ne vous le cache pas. Néanmoins, j'entends tout à fait la réponse de M. Chambaud.

Ma crainte porte aussi sur les socles communs. À partir du moment où tout est en compétences, c'est exportable d'une façon ou d'une autre, mais j'entends bien que la formation continue peut être un atout, notamment pour les contractuels, au moins sur tout ce qui est valeurs du service public. De toute façon, c'est le contexte actuel.

Mme JAY-PASSOT. – Je me présente rapidement, car je suis nouvelle dans votre conseil de formations. Je prends la suite de Monsieur Jean Schmid pour représenter la fédération hospitalière de France.

On voit bien que la démarche que vous avez présentée s'inscrit dans l'identification, la structuration du management des structures de santé comme un domaine d'expertise et même un champ de recherche spécifique. C'est une démarche intéressante. Elle met aussi l'accent sur la nécessaire pluridisciplinarité à la croisée du droit, de l'économie et de la sociologie de la santé. On en peut qu'aller dans le sens des objectifs, qui sont bien décrits dans l'argumentaire que vous nous avez transmis.

J'ai deux interrogations sur cette présentation. J'aurai d'abord une question sur le choix d'intituler cette mention « administration de la santé » qui peut paraître un peu réductrice par rapport à la diversité des parcours M1 puis M2 présentés dans cette mention, notamment la forte dimension managériale de ces parcours. C'est peut-être une simple question de forme, mais cela m'a un peu interrogée.

J'avais également une question concernant le public cible. Y a-t-il dans votre public cible une ouverture vers le public ingénieur ? Quelle articulation existe-t-il entre ces parcours et les parcours que nous allons voir un peu plus tard autour des mastères spécialisés en ingénierie et management des technologies en santé ?

Mme LEFÉBURE. – Je peux apporter un début de réponse et ceux qui le souhaitent compléteront. Nous avons passé beaucoup de temps dans les conseils précédents et en conseil d'administration à débattre du nom de la mention pour les raisons que vous venez de donner. Certains étaient plutôt favorables à « management » ou « gestion », estimant qu'en France, « administration » renvoie à l'administration publique *only* et que cela pourrait avoir un côté réducteur, voire un peu dépassé, ancien. Il y a parfois une image de l'administration publique comme n'étant pas moderne.

De l'autre côté, plusieurs membres de ce conseil et du conseil d'administration ont pensé qu'il était bien d'affirmer le mot « administration » en lui redonnant ses lettres de noblesse en quelque sorte, en faisant le pari que nous étions capables de faire une formation moderne, haut de gamme, innovante, tout en l'appelant « administration ». Je résume les débats.

Je pense qu'il n'existe pas de solution miracle. Dans le monde nord-américain, cela s'appelle *Health administration*. Cela passe peut-être mieux en anglais. À ce stade, nous en sommes là. Je ne sais pas si vous aviez une proposition complémentaire.

Sur la partie ingénieur, en effet, l'école forme quelques publics avec formation ingénieur, pas suffisamment, mais essentiellement concentrés dans les masters qui vous seront présentés tout à l'heure, à savoir les masters en co-accréditation avec l'Université technologique de Compiègne. Bien entendu, sans oublier formations en génie sanitaire en santé environnement.

Dans nos mentions de master, nous avons peu de publics ingénieurs. Vous le savez peut-être, nous avons signé il y a quelques mois une charte, un accord avec 6 écoles d'ingénieurs, certaines sont nos voisines comme l'IMT Atlantique, d'autres sont situées sur tout le territoire national comme les Mines de Saint Etienne, pour nous engager ensemble à développer plus de formations communes. Ceci afin que la santé soit plus présente dans les formations de l'ingénieur et vice-versa, de façon à ce que l'on compte davantage d'ingénieurs dans les acteurs de la santé publique, car de nombreux sujets sont à la croisée.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Alessia. Ce qui a été dit est déjà beaucoup. Y a-t-il une dernière question sur ce point. Il ne semble pas.

◆ **Accréditation HCERES 2022-2026**

- Évolution de la mention « santé publique »,

Mme LEFÉBURE. – A l'occasion de l'accréditation HCERES, Philippe Glorennec va vous présenter l'autre partie, c'est-à-dire le nouveau visage de la mention Santé publique si nous créons une mention administration de la santé.

M. GLORENNEC. – J'avais compris que les membres lisaient le dossier et que j'étais là pour répondre à des questions. Cela dit, si vous le jugez nécessaire, je veux bien présenter les évolutions en une diapositive.

M. PACCAUD. – Vous aviez bien compris. Tout le monde a certainement lu les documents, mais rafraichissez-nous la mémoire avec une diapositive.

M. GLORENNEC. – Les objectifs de l'évolution de la mention Santé publique pour la période 2022 - 2027 – cela commence donc à la rentrée 2022 – étaient :

- d'améliorer la lisibilité et la cohérence de la mention ;
- de renforcer la culture de santé publique de l'ensemble des étudiants, quel que soit leur parcours ;
- de développer l'apprentissage grâce à des enseignements en alternance pour les étudiants inscrits à l'EHESP, donc, dans les parcours portés par l'EHESP.

Cette réflexion pédagogique a été menée dans le cadre d'une approche par compétences. Nous sommes partis des activités professionnelles constatées ou estimées par des personnes ressources et expertes en prenant en compte les évolutions attendues. C'est ainsi que nous avons défini des compétences, notamment les compétences communes à différents parcours.

À cet égard, nous poursuivons le travail engagé déjà plusieurs années qui consiste à passer d'une logique avec des parcours – qui s'appelaient d'ailleurs eux-mêmes masters – en tuyaux d'orgue, à un véritable master Santé publique avec des parcours personnalisés pour les étudiants. Cette transformation est toujours à l'œuvre. Nous l'avons vraiment constaté à l'occasion de la démarche par compétences.

Dans la nouvelle maquette que nous vous proposons est également proposée aux conseils équivalents des universités de Rennes 1 et de Rennes 2 puisque cette mention est co-accréditée par les trois établissements.

Les changements par rapport à la précédente mouture de cette mention sont les suivants.

- Le premier changement se situe au niveau du master 1. On passe d'un socle commun de santé publique de 18 ECTS à un socle commun de 30 ECTS, soit la moitié de la première année, donc l'équivalent d'un semestre.

Auparavant, tout le monde avait une culture commune en biostatistique et en épidémiologie, mais seuls les étudiants qui se destinaient ensuite à un parcours en SHS recevaient les bases en sciences humaines et sociales. Désormais, tous les étudiants auront ces bases.

- Dans le master 1, il existe une pré-spécialisation soit dans le domaine « modélisation, environnement et travail » soit dans le domaine « politiques, populations et sociétés ». Le changement se situe dans l'appellation : cela s'appelle actuellement « sciences quantitatives » d'un côté et « sciences humaines et sociales » de l'autre. Nous avons préféré afficher davantage des objets plutôt que des disciplines.

- Au niveau des masters 2, il y a des parcours en moins. Par choix, les parcours « droit et gouvernance du secteur sanitaire et social » et les parcours « management des organisations de santé » (AMOS) devraient rejoindre la mention « administration de la santé » dont vous débattiez à l'instant. Par contre, de façon un peu plus subie, nous sommes obligés d'arrêter le parcours « sciences des données en santé » qui a connu des problèmes de mise en œuvre ces dernières années. Il n'a pas ouvert, il est donc un peu mis en sommeil et nous estimons cela dommage. Nous allons donc essayer à moyen terme de remonter quelque chose avec les autres places fortes du traitement des données massives sur Rennes.

À partir de la rentrée 2021 pour le parcours « Enjeu » et à partir la rentrée 2022 pour l'ensemble des autres parcours, nous allons revoir entièrement l'organisation pédagogique au niveau de chaque parcours de M2 afin que ceux-ci puissent être organisés en alternance, et de ce fait, permettre l'apprentissage, pour les parcours qui sont portés par l'école.

J'en ai terminé de cette piqûre de rappel.

Mme PLOUZENNEC. – Je trouve que la restructuration répond à un vrai besoin. Vous avez évoqué le fait que la différence entre la mention « administration » et la mention « santé publique » était faite par le bloc de compétences. De ce fait, je m'interroge sur le maintien de la mention PPAPS dans « santé publique » et pourquoi pas dans « administration ». Peut-être le parcours PSP aurait-il pu être dans l'administration. Je n'ai peut-être pas bien compris comment étaient partagées les compétences entre les deux mentions. Si vous pouvez m'éclairer, je vous remercie.

M. GLORENNEC. – PPASP est un parcours. La mention est « santé publique » d'une part, « administration de la santé » d'autre part. Dans le pilotage des politiques et actions en santé publique, il peut y avoir des compétences communes avec la mention « administration de la santé ». Après, pour ce parcours et le parcours « prévention et promotion », le découpage qui est fait dans les mentions, notamment outre Atlantique, au Canada, ce sont des choses que l'on retrouve plutôt en santé publique. Ce qui est tourné sur les établissements se trouve plutôt dans la mention « administration de la santé ».

Il est vrai que la création de cette nouvelle mention « administration de la santé » nous oblige tant du côté de la mention « administration de la santé » que du nôtre à clarifier l'affichage, et certaines appellations de parcours seraient peut-être à réfléchir. Ceci avec tout de même la difficulté qu'il n'est pas si évident que cela de changer une appellation de parcours, car on change la marque et le parcours PPASP est connu. Même si on pense que l'acronyme pourrait être amélioré, on y réfléchit à deux fois.

Je ne sais pas ce qu'il faut faire, mais il faut sans doute avoir une réflexion sur l'affichage. En tout cas, il faudra être assez clair sur les supports de communication pour ne pas induire en erreur les personnes qui pourraient être intéressées.

Mme PLOUZENNEC. – Je vous remercie beaucoup. Cela fait écho à la question « administration » égale « gestion ». J'entends, ce n'est pas évident et il va falloir trouver une solution, mais je souhaite faire cette alerte sur le partage entre les deux mentions. Merci beaucoup.

Mme JAY-PASSOT. – Ce n'est sans doute pas le lieu de revenir sur les raisons qui conduisent à ne pas pouvoir proposer la mention « sciences de la donnée en santé » dans le master 2 que vous venez de présenter. Je voudrais savoir dans quelle mesure cette mention pourrait être à nouveau proposée rapidement. On est là sur un enjeu majeur. Les choses sont en train de se structurer très rapidement sur cette thématique. Il y a des besoins très importants dans le champ de la santé et dans les établissements. Il me paraît tout à fait fondamental que l'EHESP sur le site de Rennes puisse proposer ce type de formation.

M. GLORENNEC. – Oui, vous avez tout à fait raison. Il existe tout de même un autre parcours sur la modélisation en pharmacologie clinique et épidémiologique, qui est très orienté biostatistique sur le traitement de données. Cela existe toujours.

Nous avons été obligés de le mettre en sommeil pendant quelque temps. L'idée est de prendre langue assez rapidement avec l'École nationale de la statistique de Rennes. Il existe une maîtrise à Rennes 2 qui comprend également du traitement de données massives. Il s'agirait d'étudier le partenariat que l'on pourrait trouver sur la place rennaise pour proposer quelque chose, non pas pour l'accréditation suivante qui commencerait en 2027, mais pour le faire au cours de cette accréditation, pour ne pas laisser la place vacante trop longtemps. Nous déposons le dossier de la mention « santé publique » au mois de juin et clairement, nous ne serons pas prêts pour le mois de juin.

Mme LEFÉBURE. – Je me permets de rappeler que ce parcours qui s'arrête n'était pas porté par l'EHESP mais par Rennes 1. Pour répondre à la question de Laurence, nous avons fait ce constat en comité de pilotage, nous nous le sommes dit exactement dans les mêmes termes. C'est un sujet majeur. Il y a des emplois, la demande est forte, etc. C'est peut-être une chance pour l'école. Nous allons reprendre le sujet et peut-être le porter, mais différemment. Pour l'instant, c'est plutôt Rennes 1 qui, pour des raisons internes, se désengage, mais ce n'est pas nous qui nous retirons en quelque sorte.

Mme SOVRANO. – Je m'interrogeais notamment sur le parcours « droit et gouvernance du secteur sanitaire et social », DG3S. Il existe déjà ces diplômes concernant ces directions, je pense au CAFDES, que vous chapeautez, notamment sur la certification. Comment avez-vous réfléchi les choses pour que ce ne soit pas en concurrence avec des masters ou des diplômes professionnels déjà existants.

M. GLORENNEC. – Je ne suis pas très à l'aise pour répondre à cette question. C'est un parcours qui est sortant de la mention « santé publique » pour rejoindre la mention « administration de la santé » sans que pour autant, il y ait de réels changements de son contenu. Il fonctionne d'ailleurs plutôt bien et existe depuis plusieurs années.

Mme LEFÉBURE. – Aujourd'hui, ce parcours est *de facto* une préparation à nos concours, comme si c'était une classe préparatoire qui n'en porte pas le nom, mais qui est un vrai parcours de master. De fait, la plupart de ces étudiants se présentent ensuite à nos concours et le réussissent fort bien. Je ne crois pas qu'il soit en concurrence avec le CAFDES. Il prépare plutôt aux concours de DH, D3S et IASS.

Mme SOVRANO. – Vous parliez d'emplois dans le secteur, ce qui est tout à fait juste. Je me demandais si vous aviez mené une enquête d'employabilité et des sortants. J'entends bien que l'université le portait, mais y a-t-il déjà eu une enquête montrant soit l'inscription en emploi soit la poursuite en formation et la préparation à des concours des étudiants qui sont sortis avec le diplôme ?

Mme LEFÉBURE. – Oui, nous avons ces résultats. Manuella Pouté, qui est en charge de l'enquête « insertion professionnelle » doit nous communiquer les résultats de cette année d'ici peu. Nous pourrions donc les fournir au prochain conseil de formations nouvelle mandature. Nous

souvons cela tous les ans. Les résultats sont très bons. Nos masters ont de forts taux d'insertion. Quant au parcours DG3S et aux résultats du concours, Gilles Huteaux, qui le dirige, nous a communiqué les derniers résultats il y a quelques mois. On était à plus de 90 % de taux de réussite. Nous pourrions faire parvenir par courrier à la mandature sortante les résultats de l'enquête professionnelle.

M. HARPET. – Je souhaite poser deux questions. La première est la suivante. Dans le master 1, un intitulé est « modélisation et environnement de travail » et de l'autre, on trouve « politiques, populations, sociétés ». Dans quelle mesure la modélisation n'appartient-elle qu'au bloc « environnement de travail » alors qu'on sait que du côté de « politiques, populations », la modélisation se pratique aussi. J'ai l'impression qu'on a encore une fois scindé une démarche ou une méthode qui n'est pas nécessairement propre à l'environnement de travail.

M. GLORENNEC. – Dans le master 1, nous avons augmenté le nombre d'unités d'enseignement communes à l'ensemble des étudiants des masters de santé publique, quel que soit leur parcours ensuite. Nous augmentons la culture de santé publique commune. Jusqu'ici, il y avait de la santé publique, de l'anglais, des biostatistiques et de l'épidémiologie. Nous avons souhaité faire bénéficier l'ensemble des étudiants des méthodes en sciences sociales.

Sur le deuxième semestre, c'est ce que l'on appelle la pré spécialisation. Les étudiants vont suivre telle ou telle unité d'enseignement en fonction du parcours qu'ils envisagent en deuxième année de master.

Nous l'avons rebaptisé. Actuellement, cela s'appelle « sciences quantitatives » pour certains parcours et « sciences humaines et sociales et management » pour d'autres parcours. Cela ne convenait pas parce qu'il y a bien sûr du quantitatif dans les sciences humaines et sociales. C'est pour cette raison que nous avons souhaité opérer ce changement sans que pour autant il y ait de réels changements dans la pré spécialisation. Nous avons un peu phosphoré sur les intitulés et c'est ce qui nous a semblé correspondre le plus au contenu, mais nous sommes preneurs de suggestions pour les intitulés de pré spécialisation.

M. HARPET. – Je pense que la modélisation n'est pas propre aux trois parcours qui sont spécifiés en dessous. Il s'agissait juste de dire que dans les autres parcours, il y a aussi de la modélisation. A mon avis, ce n'est pas la spécificité qu'il peut y avoir dans les trois parcours du master 2.

Ma deuxième question porte sur la perméabilité entre les parcours. D'un côté, il y a un bloc de trois, de l'autre, un bloc de six. Quelle est la perméabilité au sein même d'un bloc ou entre les deux blocs du master 2 ?

M. GLORENNEC. – Je ne suis pas sûr d'avoir compris la question.

M. HARPET. – Je vais la poser différemment et je vais prendre un exemple. Une personne veut travailler sur les situations de travail des personnes handicapées. Elle a d'un côté une orientation qui pourrait être très publics handicapés. Dans quelle mesure pourrait-elle aller puiser des unités d'enseignement ou des compétences dans les trois parcours par exemple « prévention des risques professionnels » ?

M. GLORENNEC. – C'est possible puisqu'on peut obtenir son master de santé publique dès lors que l'on a 60 ECTS par année d'unités d'enseignement proposées dans le master. La difficulté est uniquement pratique. Il faut que l'étudiant puisse suivre des unités d'enseignement qui ne se déroulent pas en même temps. Rien ne l'empêche et, au-delà de ces parcours qui sont des parcours types, on peut prévoir des parcours personnalisés.

M. HARPET. – Il existe donc bien une perméabilité entre les parcours des deux blocs.

M. GLORENNEC. – En théorie, oui. Après, la difficulté est pratique, elle porte sur la concordance des calendriers. Cela va s'améliorer. Pour l'instant, deux parcours sont en jeu, SHPS, et sont

organisés en alternance ou presque alors que les autres ne le sont pas. En augmentant le nombre de parcours proposés en alternance, on facilitera la porosité entre tous les parcours de l'EHESP qui sont un peu sur le même modèle.

Par contre, cela rendra les choses un peu plus difficiles pour la porosité avec d'autres parcours en attendant que d'ici quelques années, ils soient aussi proposés en alternance.

M. PACCAUD. – Je pense qu'il va falloir que nous nous arrêtons ici pour cette question.

M. CHAMBAUD. – Je souhaite dire quelques mots très rapidement sur l'ensemble des points, si tu le veux bien. Vous le voyez, nous donnons une évolution relativement importante à cette mention « santé publique ». Je voulais revenir sur deux ou trois points qui ont été discutés.

Le premier point porte sur l'appellation. Alessia a très bien répondu, mais je voudrais insister sur le fait qu'il va falloir que nous expliquions ce que nous y mettons. Par exemple, dans le cadre de cette mention, nous allons essayer de donner plus d'éléments sur ce qu'est le leadership et la façon dont on peut outiller par rapport au leadership. Je pense que c'est quelque chose qu'il va falloir que l'on travaille. Je ne suis pas sûr que faire une mention leadership en santé aurait eu beaucoup de succès et aurait même été un peu compliqué, mais les éléments que l'on va mettre dedans sont importants et il faudra que nous arrivions à faire passer ce qu'est cette nouvelle mention, y compris par rapport à la mention « santé publique ».

Sur le deuxième point, Philippe et Alessia ont très bien répondu. Vous avez tout à fait raison, c'est un sujet de préoccupation, en tout cas pour moi, que le fait que l'on n'ait pas pu maintenir et peut-être faire évoluer quelque chose sur le parcours « sciences des données ». Il est vrai que c'était entre les mains de Rennes 1. Cela montre aussi toute la difficulté de master en co-accréditation. Cela donne un certain nombre de forces, mais ce n'est pas si simple que cela à faire évoluer. Nous avons appris un peu sur le tard que, pour des raisons très internes, Rennes 1 ne pouvait pas le faire, alors que, comme vous, je suis persuadé que pour une formation en santé publique, si nous n'offrons pas cela rapidement, nous allons être dépassés par la concurrence. C'est donc vraiment un sujet d'inquiétude pour moi. Comme l'indique Philippe, nous allons essayer de trouver des modalités pour contourner ce problème, mais pour être clair, Rennes 1 aurait dû se réveiller beaucoup plus tôt et trouver une solution. C'est comme cela. Ce sont les joies et les difficultés de ces co-accréditations.

Un dernier point sur ce qui a été dit par plusieurs d'entre vous. Il est vrai que la grosse difficulté est d'avoir beaucoup plus de capacités pour les étudiants d'aller faire leur parcours. Philippe l'a très bien dit, plus de flexibilité va être offerte qu'auparavant. C'est, comme l'a écrit Alessia, une histoire de mineur et de majeur. Il faudra que nous soyons capables de nous adapter à des profils différents et à des modalités de construction de parcours dans la mention « santé publique », mais aussi peut-être à terme entre mention « santé publique » et mention « administration de la santé », tout en faisant en sorte que le corps de ce qu'est la mention « santé publique » et la mention « administration de la santé » soit bien clair, y compris pour nos tutelles. Je pense que c'est vraiment l'enjeu des prochaines années de construire des offres correspondant à des parcours qui seront un peu différents.

Cela rejoint ce qui a été dit notamment par Mme Sovrano sur le lien avec le CAFDES. Bien sûr que nous allons mener une discussion et une réflexion sur le CAFDES. D'abord, le CAFDES par lui-même devra être revu, mais il faudra aussi que nous voyions comment il peut s'articuler notamment avec la mention « administration de la santé ». Il va y avoir des zones de convergence, de recoupement. Il faudra peut-être voir, en fonction de ce que va devenir le CAFDES, comment nous allons travailler notre implication dans le CAFDES, ce qui est aussi un sujet pour l'école.

C'est vrai aussi pour les filières ingénieurs. Je cite un exemple dans un autre domaine. Cela a été discuté lors de l'une des réunions du conseil des formations, nous abritons maintenant la mention

« administration de la santé » pour les internes de santé publique. À terme, il faudra que cette mention se coordonne avec notre nouvelle mention « administration de la santé ». On pourrait aussi aller beaucoup plus loin avec des ingénieurs qui auront besoin ou intérêt à faire un master « administration de la santé ». Le consortium que nous avons commencé à monter avec les six écoles d'ingénieurs peut constituer la première marche pour que des ingénieurs puissent faire leur dernière année de formation dans le cadre du master « administration de la santé » pour sortir avec un master de ce type.

Je souhaitais prendre la parole, car cela montre à quel point nous sommes en train d'ouvrir des constructions nouvelles. Il ne faut pas qu'elles soient stabilisées maintenant. Il faut que les blocs de compétences soient stabilisés, mais que la façon dont vont se monter les réponses aux besoins soit la meilleure possible.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Laurent. Je me permets juste d'ajouter sur le point que tu as mentionné concernant les sciences des données en santé. À mon avis, c'est un des domaines qui, après la pandémie, sera en forte expansion, car la pandémie a montré les difficultés de surveillance des maladies transmissibles, mais aussi de toutes les autres maladies non transmissibles. Il y a cet élargissement considérable des moyens de récolte, de stockage et de mise en relation des données de santé, et il y a tous ces problèmes autour de la confidentialité qu'il faut littéralement réinventer. Il me semblerait extrêmement important qu'une école en plein développement comme l'EHESP s'empare de ce problème qui va être un des problèmes d'avenir et puisse offrir cela aux étudiants.

Je pense que nous avons terminé pour ce point. Nous pouvons passer au suivant, qui est présenté par Cyrille Harpet et Marie-Florence Thomas, qui concerne « santé environnement » dans la mention des sciences de l'eau, en rappelant que chacun de nous a lu attentivement les documents en relation. Il faut nous rafraîchir la mémoire très rapidement.

☒ Le document est approuvé à la majorité (1 abstention).

- Projet de parcours santé environnement dans la mention science de l'eau

M. HARPET. – Une démarche a été engagée il y a deux ans, un rapprochement avec Rennes 1 qui a déjà développé tout un programme de recherche appelé « intelligence environnementale » à laquelle l'EHESP a été associée, et qui, souhaitant aller plus loin, notamment sur un dispositif de formation, a tenu à ce que l'on puisse progressivement entrer dans une démarche de coconstruction et de revisite de la mention « science de l'eau ».

On a parlé de la mention « santé publique » qui comporte la santé environnementale. Ici, une autre entrée nous est proposée à travers Rennes 1, à savoir la mention « science de l'eau » qui comprendra une approche plutôt environnement santé. Je dis bien « environnement et santé » dans le sens où l'on a affaire à des formations qui existent, avec des parcours dédiés aux sciences de l'eau, avec une approche plutôt environnementale. Ils ont fait appel à des établissements partenaires historiques comme Agrocampus, l'École normale supérieure ou encore l'École de chimie de Rennes, mais aussi maintenant l'EHESP, pour rentrer dans la conception et la revisite des parcours existants.

Nous sommes entourés cette fois de compétences des sciences de l'environnement, de l'eau et du sol (hydrologie, hydrobiologie, hydrogéologie). Il s'agit d'intégrer la dimension risque sanitaire lié aux environnements aquatiques. Ce travail, réalisé avec des collègues de l'école, du Pôle santé, environnement, travail, consistait à co construire dans les six derniers mois une maquette dédiée au fait que la santé environnement prenne sa place de façon explicite dans un parcours, qui sera baptisé progressivement – nous verrons si la définition est définitive – « risque environnement santé » autour de la mention « science de l'eau ».

Durant le mois de juin, nous essaierons de déposer une maquette définitive. Le coordinateur de Rennes 1, Lucas Quilnat, doit intégrer l'ensemble des parcours, qui sont totalement revus également. Le parcours « environnement santé », qui est déjà fortement avancé, y prendra bien sûr sa place.

Je précise que l'on est vraiment à l'entrée du master 1 et du master 2 sur ces nouveaux parcours, sachant qu'il existe par ailleurs une préparation des mineurs en santé pour les licences.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces éléments de présentation. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Alessia, souhaitez-vous apporter un mot de conclusion ?

Mme LEFÉBURE. – Pour que vous ayez la vision générale, je peux ajouter que le titre « santé environnement » n'est pas forcément stabilisé pour ce parcours, mais ce qui compte, c'est que nous mettons un pied dans de nouveaux viviers d'étudiants. En participant, avec Agrocampus Ouest, l'INSA, l'École de chimie, l'OSUR de Rennes 1, à cette refonte du master mention « science de l'eau » en apportant la compétence santé environnementale, nous allons toucher des étudiants qui entrent par la porte des sciences l'eau, qui auront peut-être plus une entrée environnement, voire écologie, par opposition aux étudiants qui nous choisissent parce qu'ils entrent par la santé publique.

Nous devons jouer notre rôle d'école nationale de santé publique en apportant nos compétences auprès de viviers et de publics différents, c'est notre mission fondatrice. Nous cherchons à créer cela de façon complémentaire. Nous aurons un bloc plutôt administration au sens très large, leadership, management, un bloc santé publique, un bloc dans les sciences de l'environnement, sciences de l'eau. Nous n'en avons pas parlé aujourd'hui, mais il y a aussi le dernier bloc avec notre historique avec Rennes 1 mention « droit de la santé ». Il nous manque à développer le côté ingénieur. C'est notre feuille de route pour les années à venir. Tout cela prend forme et nous essayons de le rendre le plus cohérent possible.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Alessia. Je suggère, s'il n'y a pas d'autres questions, de passer au dernier item qui concerne la Conférence des grandes écoles. Un document a-t-il été transmis ? Je ne me rappelle pas de l'avoir vu. En tout état de cause, M. Langevin peut nous donner en trois minutes le parfum de ce projet.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

◆ Conférence des grandes écoles - Renouveau d'accréditation

- Mastère spécialisé® « Ingénierie et management des technologies en santé »

M. LANGEVIN. – Bonjour à tous et à chacun. J'ai fourni un document de quatre pages, une petite note récapitulative de deux pages, une note synthétique qui a été remise à la Conférence des grandes écoles, ainsi que le calendrier de ce mastère spécialisé qui a pour titre « ingénierie et management des technologies en santé ».

C'est un mastère spécialisé qui s'adresse à des ingénieurs déjà diplômés. Il se déroule en alternance. Il y a un regroupement par mois, de deux jours et demi ou de cinq jours, pendant 17 mois. Il se déroule sur une dizaine de sites différents, Rennes, Compiègne, Paris, Genève, Saint-Étienne, Marseille, Barcelone, Charleroi, Strasbourg. Sur chaque site, nous avons plusieurs relais, c'est-à-dire des personnes que l'on va voir pour leurs compétences. Cela a été un peu chahuté l'année dernière avec la Covid.

Cependant, tous les cours sont enregistrés en vidéo depuis la première promotion qui s'est déroulée en 2013. Nous avons environ 110 conférenciers, que l'on fait évoluer d'une année sur l'autre.

Cela a été couplé avec un autre mastère spécialisé, dont le centre de gravité est à l'université de technologie de Compiègne. Ce sont deux formations symétriques. Celui qui était à Compiègne était plutôt pour des formations d'ingénieurs biomédicaux ; celui que nous avons créé en 2013 à l'EHESP est destiné à décloisonner les disciplines des ingénieurs. Les principales disciplines sont la logistique, l'informatique, le génie technique et les travaux, les biomédicaux, mais nous avons eu des architectes, des directeurs financiers, des contrôleurs de gestion, ces derniers en nombre limité.

Par rapport aux discussions que j'ai entendues depuis une demi-heure, je souhaite ajouter un point. Laurent Chambaud a eu la gentillesse de me confier un audit pour le développement des sciences de l'ingénieur à l'école au premier semestre 2019. Mes propositions ont été acceptées et nous avons constitué un petit groupe dans l'école où nous sommes sept. Un certain nombre d'actions sont en cours. Dix modules de formation continue courte vont être lancés ces prochains jours. Ils s'inscrivent dans des thèmes stratégiques, dont l'un est le numérique et l'IA. Je le cite pour plusieurs raisons, d'une part car vous en avez parlé précédemment, et d'autre part, car à terme, ma succession dans deux ans exige des transmissions et ces nouvelles formations pourraient constituer une convergence avec les mastères spécialisés que nous avons montés, et qui fonctionnent depuis assez longtemps.

Je peux indiquer que dans ces mastères spécialisés, on trouve du travail aux étudiants avant de commencer. La plupart travaillent déjà, mais on trouve un emploi aux jeunes diplômés avant le début de la formation et tous sont insérés après. Cela détonne un peu par rapport à d'autres formations.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette information et ces compléments. Je suggère qu'en fonction du temps, nous nous arrêtons là et que j'ouvre le moment pour une ou deux questions.

Mme SOVRANO. – J'aurais une question en lien avec ce que vous venez d'indiquer, Monsieur Langevin. Est-ce parce que c'est un réseau très spécialisé et que vous y êtes bien inscrit par rapport à l'inscription dans l'emploi ?

M. LANGEVIN. – Oui, nous connaissons bien le réseau de l'ingénierie dans les hôpitaux. Je pense que le management des hôpitaux, qui est essentiellement un management d'ordre juridique ou de sciences politiques, devrait se nuancer avec un peu plus d'ingénierie et d'éléments plus scientifiques, avec des personnes qui se projettent dans l'avenir différemment des juristes. C'est un sujet dont il faudrait débattre longtemps.

Pour répondre plus précisément à la question, nous travaillons avec quelques hôpitaux sur des professions nouvelles dans l'ingénierie, notamment pour accélérer les flux. Bien sûr, il y a les données dont tout le monde parle, mais qu'en fait-on ? Pourquoi ? À quoi cela sert-il ? Il y a une réflexion autour de cela qui, à mon avis, est centrale, mais je ne veux pas être trop long.

Mme JAY-PASSOT. – Je voulais revenir sur l'axe, qui me paraît tout à fait majeur, en lien avec l'accroissement du rôle des ingénieurs dans les hôpitaux, sous des angles assez différents de ceux qui étaient plus historiques. Ces besoins d'ingénieurs existent bien pour accompagner le développement des technologies de santé dans tous les domaines hospitaliers. Ce sont bien les mentions que l'on voit apparaître dans ce master. Il y a aussi de forts besoins d'ingénieurs plus généralistes notamment pour accompagner la gestion de projets complexes avec un regard un peu différent de celui des juristes, comme le soulignait M. Langevin. On retrouve le questionnement de tout à l'heure sur le positionnement des profils ingénieurs dans des parcours plus généralistes en santé publique.

Presque plus en termes de prospectives, on voit émerger un autre type de profils, à savoir les professionnels qui auront une double compétence ingénieur et médical. C'est encore autre chose, mais je souhaitais demander à M. Langevin si c'était un profil qui émerge, une question qui

pourrait aussi se poser en termes d'accompagnement, plutôt dans le champ de la formation continue, j'imagine.

M. LANGEVIN. – Merci pour cette question. Je suis arrivé à considérer que l'hôpital est devenu un lieu de techniques au sens large, c'est-à-dire un lieu où se trouvent des technologies, des savoir-faire, des *skills*, et que les techniques de santé ne sont plus une fonction support, mais une fonction devenue essentielle. Il s'agit donc d'un paradigme nouveau à relever.

Je ne crois pas beaucoup à des médecins ingénieurs ou à des ingénieurs médecins, qui sont des carrières extrêmement longues pour des créneaux très étroits. Bien sûr, il y a des personnes géniales qui font cela, mais elles sont en petit nombre.

Par contre, dans la plupart des hôpitaux que je connais, il existe un cloisonnement entre les DSI, les personnes qui s'occupent des entrepôts de données, de les stocker, de les sécuriser, d'essayer d'en tirer des informations, notamment en termes de parcours de soins, et la stratégie de l'établissement. Certains métiers devraient permettre de décroiser cela.

De la même manière, en ce qui concerne les plateaux médico-techniques, on a créé de nouveaux métiers, notamment avec l'hôpital Saint-Joseph, avec lequel je travaille beaucoup, qui sont à la direction opérationnelle d'un bloc opératoire, des urgences, des salles de soins, en imagerie médicale, en prenant en compte en amont et en aval. Il y a donc des métiers qui permettent de rationaliser, mais pas de manière inhumaine. Quand on réduit de moitié par exemple les temps d'attente dans les services d'imagerie, les gains sont immédiats, et donc, des enjeux très importants. Je vais me limiter à cela pour l'instant.

M. PACCAUD. – Je crois qu'il faille que nous nous limitions et que nous arrivions au terme de ce point. Nous ne sommes pas en avance du point de vue de l'horaire.

Ai-je bien compris que puisqu'il s'agit d'avis, nous devons voter sur ces points ?

Une intervenante. – Oui, c'est bien cela.

M. PACCAUD. – Nous allons donc voter séparément sur ces trois points.

M. Paccaud procède au vote sur les trois sujets.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

Départ de M. Langevin.

Nous avons environ 25 minutes de retard. Si Laurent veut intervenir maintenant, je suggèrerais qu'il le fasse et que nous passions ensuite à la question sur laquelle un avis est requis, le partenariat avec l'université de Caen.

2. Actualités de l'EHESP par le directeur

M. CHAMBAUD. – Merci et désolé pour ce petit contretemps. Je vais balayer très rapidement les éléments vu le temps imparti, les autres sujets étant importants à discuter pour le conseil des formations.

Vous êtes en dernière formation du conseil des formations sous ce mode. Nous allons démarrer le processus de renouvellement de toutes les instances. J'en profite pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont activement contribué à ce conseil, qui est très utile pour l'école. Le processus se met donc en place. Je ne le détaille pas, mais j'y reviendrai si vous le souhaitez.

Par ailleurs, le dernier conseil d'administration a lieu la semaine prochaine. Dans le cadre de celui-ci, un point global sera fait. J'ai vu que l'ordre du jour comprend déjà un point sur l'activité du

conseil des formations. Fred Paccaud sera auprès du président du conseil d'administration et du représentant du conseil scientifique pour faire ce point global de la mandature.

Vous avez parlé du HCERES. Je ne vais donc pas revenir sur les aspects de formation. Sachez quand même qu'au niveau du HCERES, un certain nombre d'évaluations sont en train de se mettre en place sur les écoles doctorales, mais aussi sur les unités mixtes de recherche et notamment les deux grosses unités mixtes de recherche sur lesquelles nous nous concentrons, l'UMR IRSET (santé, environnement, travail) et l'UMR Arènes, qui se dote maintenant d'un nouvel axe sur la recherche sur les services et le management en santé.

Un point spécifique sur la CPU : elle est aussi en renouvellement. Le nouveau président est Manuel Tunon de Lara, qui était l'ancien président de la commission santé de la CPU. Des élections ont eu lieu pour la nouvelle présidence au sein de la commission santé de la CPU, dans laquelle je suis. La nouvelle présidente est Macha Woronoff, l'actuelle présidente de l'université de Franche-Comté. Elle s'est adjoint deux vice-présidents, Joël Alexandre, qui est le président de l'université de Rouen, et moi-même, en tant que directeur de l'EHESP. C'est une bonne chose, je pense, que nous puissions être maintenant présents, y compris sur la gouvernance de cette commission santé.

Un point très rapide sur les thématiques en environnement et santé, notamment sur l'évolution du département D7 (Santé, environnement, travail et génie sanitaire). Suite à un travail mené au sein de ce département, des propositions ont été faites par les membres de ce dernier. J'ai retenu un des axes qu'ils proposaient.

En janvier dernier, j'ai confié une mission à l'actuel directeur du LERES, Vincent Bessonneau, qui est arrivé il y a peu de temps, pour revoir l'ensemble, c'est-à-dire non seulement l'évolution du DS7, mais dans un cadre plus global en lien avec notre laboratoire, le LERES, et en coordination avec les deux UMR de recherche, notamment mais pas uniquement l'UMR IRSET. L'objectif est d'obtenir une vision globale de ce que peut être l'axe environnement et santé au sein de l'école, mais aussi avec des éléments en termes d'organisation, la façon dont nous devons nous organiser pour avoir une meilleure visibilité interne et une meilleure visibilité externe sur ce sujet. J'ai signé la lettre de mission en janvier dernier, avec un processus qui va courir sur l'ensemble de l'année. Je voudrais que ce processus permette toute la concertation nécessaire autour, y compris avec les instances internes de l'école. Cela passera dans les prochains conseils des formations, probablement aussi en conseil scientifique ainsi qu'en conseil d'administration, car nous avons là une évolution de l'architecture de notre école. L'objectif pour moi est que nous ayons une nouvelle organisation actée en janvier de l'année prochaine.

Par ailleurs, et toujours dans le domaine environnement et santé, j'évoquerai un sujet de stabilisation, mais qui montre aussi l'importance de mettre en place un processus de ce type. Le LERES avait perdu le marché public du département de la Mayenne, ce qui a entraîné une certaine fragilité au LERES. Nous attendions avec beaucoup d'impatience les résultats du marché public du département d'Ille-et-Vilaine. Le LERES a remporté ce marché. Cela nous donne une visibilité sur quatre ans et nous permet de voir les évolutions dans un contexte plus apaisé puisqu'il y avait un certain nombre d'emplois à la clé pour le LERES.

Je poursuis rapidement sur l'international. Il n'est pas facile de faire de l'international en ce moment avec la crise que nous connaissons, mais un certain nombre de sujets sont tout de même en évolution positive. Nous avons pris l'initiative, conjointement avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) de créer un réseau d'écoles de santé publique francophones. Une lettre conjointe du recteur de l'AUF et de moi-même a été adressée à une quinzaine d'établissements. Nous avons reçu beaucoup de réponses positives. Le 18 mars prochain, nous allons donc créer cette association loi de 1901, dont le siège se trouvera au siège de l'AUF. Je pense que c'est une

bonne chose dans le contexte actuel de montrer qu'il existe une visibilité des écoles francophones à côté des autres réseaux, dans lesquels nous sommes présents.

Par ailleurs, nous poursuivons les travaux sur la filiale en expertise internationale suite à la discussion qui a eu lieu au dernier conseil d'administration de décembre dernier.

Je pense que vous êtes très attentives et attentifs aux suites du rapport Thiriez. Un certain nombre d'annonces ont été faites. Je suis disposé, comme Alessia qui suit de très près ces sujets, à répondre aux questions, mais je résumerais en mentionnant trois éléments importants pour nous.

Le premier élément est la préparation des nouvelles classes Talents qui ont vocation à compléter ou remplacer les CPI. Dans ce contexte, les annonces ont été assez fortes avec une augmentation importante du nombre de places. Nous nous y inscrivons avec la volonté d'avoir un projet d'une classe Talents de 50 places, pour lesquelles nous demandons un financement au ministère de la Fonction publique. Nous allons le faire en partenariat avec Sciences Po Rennes, avec la volonté d'être suffisamment attractifs pour que cette classe soit remplie rapidement, un des gros sujets étant en effet l'attractivité sur ces places.

Le deuxième élément est l'ordonnance, qui nous concerne peut-être un peu moins puisqu'elle porte surtout sur l'organisation des concours. Néanmoins, dans l'ordonnance qui a été publiée cette semaine, l'école fait partie des cinq écoles retenues pour avoir 15 % de places réservées au concours.

Par ailleurs, nous sommes aussi impliqués dans une modalité de tronc commun, assez différente de ce qui était présent dans le rapport Thiriez, qui concerne beaucoup plus d'écoles que souhaité par le rapport Thiriez, avec beaucoup d'écoles d'ingénieurs. Il y a aussi la volonté d'être plus souple dans les modalités, même si nous ne savons pas encore complètement comment cela va se faire. Alessia participe à de nombreux groupes de travail, en particulier sur les cinq priorités qu'a données la ministre pour des contenus communs. Alessia les rappellera si vous le souhaitez. Nous sommes donc très présents dans ce processus.

Je passe maintenant au contexte actuel de la Covid. Comme tous les établissements d'enseignement supérieur, nous sommes dans une situation assez compliquée, d'autant plus que nous avons à la fois l'arrivée des nouveaux élèves fonctionnaires et la rentrée universitaire dans les jauges qui ont été mises en place. Nous sommes assez présents sur un certain nombre de sujets. J'avais parlé dans cette configuration de ce que nous avons mis en place sur les ambassadeurs prévention Covid, que nous continuons à développer. Rémi Bataillon a parlé des médiateurs. Par ailleurs, nous poursuivons les réunions de notre conseil d'appui scientifique et sanitaire qui fonctionne plutôt bien. Nous sommes aussi dans une logique de mutualisation avec les établissements d'UNIR autant que possible.

Je souhaite, et la Direction de la communication y travaille actuellement avec de nombreux interlocuteurs en interne, que l'on fasse un nouveau capage, comme nous l'avons fait à l'été, pour montrer tout ce que fait l'école dans ce domaine et essayer à son niveau de travailler sur les sujets de gestion de crise, au niveau local, national ou international.

J'ai demandé au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qu'il nous aide en créant au moins un poste supplémentaire dans le domaine de la veille et sécurité sanitaire dans notre école. Je pense qu'il existe vraiment une compétence spécifique de l'école sur ces sujets, mais aussi un besoin de renforcer en termes de formation et de recherche.

Un dernier point relatif à l'immobilier. Nous avons tenu un conseil d'administration extraordinaire en février sur les aspects immobiliers, avec deux points importants.

Le premier point a recueilli un vote favorable à l'unanimité du conseil d'administration : le fait que nous puissions poursuivre l'évolution de notre campus avec la création d'un bâtiment forum là où

se trouve actuellement l'ancien bâtiment du LERES. La proposition de l'école a été retenue par le conseil d'administration.

Nous avons également beaucoup discuté des résidences, sujet extrêmement complexe et sensible. Dans ce contexte, le conseil d'administration a refusé l'option présentée par l'opérateur actuel, Néota, pour faire une résidence à vocation très sociale, mais assez extérieure à ce qu'était l'école. Il nous a demandé d'explorer un autre scénario, que nous sommes en train de mettre en place, qui permettrait d'avoir une construction en propre de l'école, mais de déléguer toute la MO à une structure qui accepterait un partenariat, à la fois pour loger les élèves fonctionnaires et pour développer une capacité d'activités tertiaires liées à la santé et à la santé publique au sein de notre campus. L'idée est de faire de cette partie de Rennes, avec le CHU, les facultés de santé de Rennes 1, Rennes 2 et Agrocampus, une sorte d'espace santé au sein de la métropole rennaise. Nous avons pris des contacts avec la maire de Rennes et présidente de la métropole. Pour l'instant, le retour est plutôt positif.

Je pense avoir respecté le temps qui m'était imparti, Monsieur le Président.

M. PACCAUD. – Bravo, Directeur. Merci pour toutes ces informations. Nous prendrons les deux questions qui sont annoncées et je remercie Laurent Chambaud de fournir des réponses courtes.

M. HILTON. – J'aimerais poser une question sur le tronc commun. A-t-on plus de précisions sur la durée et sur les filières impactées à l'EHESP ?

M. CHAMBAUD. – Je parle sous le contrôle d'Alessia qui suit ces points, nous n'avons pas d'élément pour l'instant sur la durée. Nous travaillons plutôt sur des contenus actuellement, avec une question qui va se poser, qui est celle de la temporalité entre ces contenus et ce qui se passe dans chacune des écoles. Il s'agit en effet de contenus spécifiques sur cinq domaines très particuliers, changement climatique, valeurs de la République, rôle de la science, etc. Tout cela devra être incorporé dans les 23 cursus qui vont être impactés.

Les filières impactées sont clairement DH, D3S.

M. HILTON. – Cela pose tout de même un peu question sur les cinq sujets majeurs, les valeurs de la République, la transition écologique, la transition numérique, etc. On peut se poser la question de l'impact sur les autres filières et avoir un standing un peu différent.

M. CHAMBAUD. – Tout à fait. C'est ce qui nous est demandé dans le cadre de la réforme en cours, mais rien n'empêche de faire ces modules-là de façon beaucoup plus large. C'est d'ailleurs ce que nous sommes en train de faire avec le module ChanCES sur le changement climatique, qui sera proposé à l'ensemble de nos filières professionnelles et académiques. Il y a ce que nous sommes obligés de faire à travers la réforme et il y a ce que nous pouvons faire, où nous pouvons être beaucoup plus larges dans notre conception des choses.

Mme SOVRANO. – Mes questions rejoignent un peu ce qu'a soulevé M. Hilton. Point que j'avais déjà abordé la dernière fois, qui compose la commission de travail autour du tronc commun ? Je posais la question de la participation éventuelle des organisations syndicales et des élèves puisque cela touche les formations statutaires.

Ma deuxième question est : comment peut-on se saisir de ce tronc commun pour l'adapter pédagogiquement dans les formations ? C'est un tronc commun, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas les adapter, se les approprier en fonction des formations statutaires concernées.

M. CHAMBAUD. – Je pense avoir déjà répondu en partie à cette question. Sur le premier point, Alessia pourra apporter des compléments. Pour l'instant, nous participons à des groupes de travail qui ont été mis en place par la DGAFP. C'est la fonction publique qui a le leadership en la matière, avec, je ne le cacherai pas, des difficultés d'interaction et de relations avec les autres ministères. Le ministère des Solidarités et de la Santé a finalement relativement peu d'informations. C'est

dans ce contexte que se met en place le processus. La seule chose que nous pouvons faire est ce que nous faisons aujourd'hui, c'est-à-dire vous informer, recueillir les éléments qui vous paraissent importants pour les injecter dans les discussions. Nous en sommes réduits à cela pour l'instant, mais je pense qu'à un moment donné, il y aura consultation des organisations syndicales dans les instances prévues à cet effet, tant au niveau large fonction publique que dans chacun des ministères.

Sur l'autre point, cela rejoint ce que j'ai indiqué tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a ce que nous sommes obligés de faire dans ce cadre-là et il y a par ailleurs ce qu'il nous paraît important de faire sur l'ensemble de nos filières. Les cinq thématiques rejoignent fortement des éléments sur lesquels nous avons déjà commencé à travailler, et d'autres qui peuvent constituer des opportunités intéressantes pour nous. Par exemple, ce qui se fait sur les relations avec la science, auquel Alessia participe, nous permettra d'établir des partenariats avec des écoles comme Polytechnique, AgroParisTech ou d'autres. Cela peut être très intéressant pour nous.

Mme LEFÉBURE. – De fait, ne sont associées aujourd'hui à ce travail que des écoles. Plus de la moitié sont des écoles d'ingénieurs, les écoles d'application comme les Ponts, les Mines, l'ENSTA etc. C'est fabuleux de travailler avec toutes ces écoles. Nous n'en avons pas forcément l'habitude, car nous sommes sur un périmètre plus large que les écoles de service public classiques. Nous sommes en train d'écrire les compétences communes à tous ces fonctionnaires différents. Comment écrit-on quelque chose en matière d'inégalités et de pauvreté par exemple, qui soit pertinent pour un magistrat, pour un directeur d'hôpital et pour un ingénieur des ponts (IPEF), des eaux et forêts. Nous sommes donc en train de rédiger un référentiel commun minimal sur les cinq thématiques qui sont : transition écologique, transition numérique, inégalités pauvreté, valeurs de la République française, rapport à la science. Après avoir écrit ce socle commun, nous produirons des ressources numériques, nous aurons une banque de données numériques, et chaque école l'enseigne comme elle l'entend auprès des publics qu'elle souhaite. Rien ne nous empêchera d'insérer ces modules dans l'actuelle rentrée institutionnelle que nous faisons déjà avec les élèves de façon interfilière.

La seule chose qui reste un peu critique est qu'il existe un groupe de travail sur le projet collectif où la ministre souhaite un temps, quelques jours où tous ces élèves fonctionnaires se rencontrent pour un exercice de terrain. Pour l'instant, cela est plus compliqué à imaginer pour des questions de logistique et de mise en œuvre. Les envoie-t-on auprès des préfets pendant leur stage sur les territoires ? C'est plus compliqué, car il s'agit de coordonner les périodes de stage des uns et des autres. Nous n'avons pas encore trouvé la solution. C'est peut-être ce qui risque de percuter un peu la formation initiale, mais sur le reste, ce sera plutôt des ressources supplémentaires.

M. PACCAUD. – Merci, Alessia. Je pense que nous allons nous arrêter ici avec ce point. Nous sommes passablement en retard. Je vous suggérerais que nous fassions une pause de cinq minutes et que nous reprenions avec le projet relatif à la collaboration avec l'université de Caen.

La séance est suspendue de 11 h à 11 h 05.

M. PACCAUD. – Nous reprenons.

M. POULET. – Je voulais vous informer de mon obligation de quitter la réunion à midi. Je ne sais pas si cela va causer un dérangement au niveau d'un vote à cet horaire précis.

M. PACCAUD. – Non, je ne crois pas.

M. POULET. – J'écoute attentivement. Je suis heureux d'apprendre que nous sommes force de proposition, que cela avance à l'EHESP et que des richesses sortent de ce conseil. Je suis content d'être parmi vous ce matin.

M. PACCAUD. – Ainsi que je l'indiquais, nous allons démarrer avec la présentation et la discussion du projet avec l'université de Caen. Rémi Bataillon va s'en charger.

Monsieur Bataillon rencontrant des problèmes techniques, je vous propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Formation continue

◆ Création du diplôme d'établissement « Care Plus Direction – Santé Plus »

M. HEINRY. – Bonjour à tout le monde. Il s'agit de proposer une nouvelle offre pour l'école qui prend en compte les enjeux actuels de transformation des organisations sociales et médico-sociales, c'est-à-dire de proposer une offre de formation continue post-CAFDES ou post-D3S.

Cette offre présente des objectifs institutionnels de positionnement de l'EHESP sur ce type de formations, avec une approche méthodologique qui s'appuie sur la démarche compétences.

Le public visé est les directions d'établissement, les directions adjointes, publiques et privées, non lucratives, avec une ouverture sur les responsables des politiques publiques en ARS et en département. Nous pensons en effet que c'est extrêmement formateur pour les deux publics de travailler ensemble et d'intérioriser le point de vue de l'autre.

En termes de modalités pédagogiques, il s'agira d'une formation en présentiel, avec beaucoup de travail expérientiel de type ateliers de Covid19-développement, coaching didactique, travaux en sous-groupes, et des apports théoriques sur les enjeux spécifiques.

Le parcours, qui est décrit dans la note que je vous ai fait parvenir, part des enjeux spécifiques des équipes de direction pour aller vers la conduite de projet.

Un mot sur les formats. C'est un six fois trois jours avec un accompagnement, un travail écrit présenté publiquement pour clôturer la formation.

J'ai essayé d'aller assez vite, car j'ai compris que le temps était compté et j'ai essayé de rassembler les éléments. J'espère que je n'ai pas trop perdu en clarté.

M. PACCAUD. – C'était tout à fait clair, merci beaucoup. Un document est à disposition, dont vous avez pu prendre connaissance. Avez-vous des questions ? Il ne semble pas.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

M. Bataillon ayant pu nous rejoindre, je propose que nous poursuivions avec ses points.

◆ Tarification des formations ouvertes à l'apprentissage

M. BATAILLON. – Comme vous le savez, l'EHESP crée un centre de formation des apprentis. La question posée est celle des tarifs pour les deux premiers parcours master que l'on proposera en 2021 pour des apprentis, à savoir le parcours « Enjeu » dans le master « santé publique » qui vous a été présenté en début de séance, et le master spécialisé « management en santé ».

S'agissant de la mécanique de fixation des tarifs. Nous avons réalisé un benchmark pour des formations équivalentes dans notre secteur d'activité. Nous avons pris en compte les recommandations de France Compétences, le décret de 2019 qui fixe un forfait annuel de prise en charge des contrats d'apprentissage par défaut. Sur cette base, nous proposons, pour le parcours « Enjeu » dans le master « santé publique », un tarif de 7 500 euros, et pour le master spécialisé, un tarif de 9 000 euros.

La diapositive qui est affichée à l'écran présente les éléments de benchmark que nous avons pris en compte. Je ne vais pas la commenter.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme SOVRANO. – Vous n'avez pas forcément le profil des étudiants sur le CFA au regard des difficultés financières des étudiants qui pourraient y prétendre. Même s'il s'agit d'un contrat de travail, cela peut être tout de même un peu compliqué pour les frais pédagogiques. Je voulais surtout savoir si vous aviez établi vos montants au regard d'une gestion analytique. Comment avez-vous établi les 7 500 et les 9 000 euros ?

M. BATAILLON. – Sur la deuxième question, je suis peut-être allé trop vite. Ce sont des propositions établies sur la base d'un benchmark par rapport aux autres formations équivalentes dans notre secteur d'activité. Le tableau affiché montre les éléments de benchmark qui ont été pris en compte. Concrètement, nous nous situons au milieu des tarifs hauts et bas actuellement proposés. Pour le parcours « Enjeu » du master « santé publique », nous sommes à 7 500 euros, ce qui correspond par ailleurs au tarif forfaitaire fixé par décret. Pour le master spécialisé, à 9 000 euros, nous nous situons dans les éléments moyens du benchmark. Nous n'avons pas procédé à une analyse plus fine des coûts pour l'école pour fixer ces tarifs. Nous avons privilégié le benchmark et les tarifs de référence.

Par contre, je n'ai pas compris votre première question.

Mme SOVRANO. – Je me posais la question de ceux qui pouvaient prétendre. Vous allez avoir des demandes. Un montant de 9 000 euros en frais pédagogiques, même s'il s'agit d'un contrat de travail, peut être compliqué pour certains.

M. BATAILLON. – Je précise que les tarifs ne sont pas financés par les apprentis, mais par les OPCO correspondants. L'apprenti ne verse donc pas un centime de ces 7 500 euros ou de ces 9 000 euros.

Mme SOVRANO. – Cela dépend d'où il vient. J'imagine qu'il mobilise son CPF.

M. BATAILLON. – Un apprenti en formation initiale n'a pas encore de CPF. Il ne le mobilise donc pas.

Mme LEFÉBURE. – C'est l'employeur qui finance. Il peut arriver que l'employeur se rapproche de nous pour nous demander une réduction, une négociation de gré à gré.

M. BATAILLON. – À vouloir aller trop vite, on perd de l'information dans la présentation. Il existe deux modalités de financement différentes pour un employeur public et un employeur privé. Pour les employeurs privés, nous nous calons sur des tarifs proposés par les commissions paritaires nationales de l'emploi, qui prennent en compte les recommandations de France Compétences et le décret que je viens de citer. Les employeurs publics sont plus libres de négocier au gré à gré le coût de la formation.

Pour répondre à votre préoccupation ou votre inquiétude, ce ne sont pas les apprentis qui financent.

Mme PLOUZENNEC. – Vous avez répondu à une partie de mes interrogations en répondant à Mme Sovrano. Je voulais être sûre d'avoir bien compris. Pour ces deux masters, il y a le tarif apprentissage, le tarif employeur et le tarif paiement individuel, c'est cela ?

M. BATAILLON. – Oui. Le tarif employeur et le tarif étudiant ne valent aujourd'hui que pour le master spécialisé.

Le document est approuvé à la majorité (1 abstention).

M. PACCAUD. – Si nous sommes au bout de ce point, nous pouvons passer au suivant.

- ◆ Évolution du diplôme d'établissement « Santé publique et aménagement des territoires : vers un urbanisme à la santé »

M. BATAILLON. – Je vais essayer d'être bref, mais en essayant de ne pas manger trop d'informations, car vous avez eu le dossier. Cette présentation a deux raisons.

Il s'agit tout d'abord de l'évolution du titre du diplôme. En effet, nous souhaitons rajouter à ce titre « vers un urbanisme favorable à la santé », cette question étant particulièrement centrale dans le parcours de formation proposé, mais aussi dans les perspectives en termes d'activité et de fonction.

Il s'agit « des territoires », car il y a plusieurs territoires.

Par ailleurs, sur la base du travail approche par compétences, nous avons été amenés à restructurer le parcours de formation, à le cibler sur les contenus des enseignements clés en regard de ces compétences visées. De ce fait, le volume horaire de ce parcours est légèrement réduit.

Pour ces deux raisons, nous vous présentons à nouveau ce parcours de formation, qui fonctionne très bien, notamment en partenariat avec l'IAUR (Institut de l'aménagement et de l'urbanisme régional).

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ce très intéressant programme ?

Mme PLOUZENEC. – Il est indiqué dans la note que les étudiants allaient pouvoir financer leur formation grâce au CPF. Je voulais savoir où en était cette déclaration auprès des autorités compétentes pour permettre aux étudiants de mobiliser leur CPF pour cette formation. Je voulais savoir où en était cette déclaration également pour l'ensemble des formations diplômantes de l'EHESP.

M. BATAILLON. – Nous sommes sur le sujet : capacité à mobiliser son compte personnel de formation. Nous allons organiser ce chantier par étapes. La première étape concernera les masters pour la rentrée 2021, c'est-à-dire la campagne qui va démarrer. Ensuite, à la prochaine rentrée cela concernera l'ensemble des masters, mais cela se fera plutôt au fil de l'eau et plutôt progressivement dans un deuxième temps.

M. LE LOUÉDEC. – Cette évolution de la formation « aménagement des territoires » inclut-elle aussi les études d'impacts en santé ?

M. BATAILLON. – Sous toute réserve d'un inventaire plus précis, oui.

Mme LEFÉBURE. – Oui, je confirme.

M. PACCAUD. – Je pense que nous pouvons passer au vote sur ces différents points. La formulation est toujours la même : « *Le conseil a pris connaissance et approuve le développement du projet présenté.* »

M. Paccaud procède au vote.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

Je propose que nous remontions d'un cran pour donner notre avis sur la collaboration avec l'université de Caen.

5. Projet de partenariat avec l'Université Caen Normandie, master management sectoriel santé

M. BATAILLON. – Il existe un dispositif de formation PACTE soins primaires, comme dans toutes les régions, par les ARS et leurs partenaires professionnels, pour former, accompagner les coordonnateurs de structures de soins primaires (maisons de santé pluri-professionnelles, communautés professionnelles territoriales de santé, centres de santé).

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif en Normandie, nous avons été contactés par l'université de Caen et plus particulièrement l'UFR Santé et son doyen, Emmanuel Touzé, pour envisager une articulation entre ce dispositif de formation PACTE soins primaires, qui prend la forme d'un DE concernant les coordonnateurs, et un master dans une nouvelle mention santé qu'il souhaite créer. L'ambition de ce master est de proposer deux parcours, « un parcours management des activités de santé » et un parcours « expertise clinique », avec un certain nombre d'UE communes à ces deux parcours afin de faciliter demain les collaborations, le travail entre des soignants d'une part et l'encadrement, la direction, les fonctions de management d'autre part, notamment dans les établissements de santé, mais aussi dans les soins de ville. D'où cet intérêt pour l'articulation entre notre dispositif et le master.

Leur master, comme notre dispositif PACTE soins primaires, embarque des professionnels de santé qui sont dans une spécialisation clinique de type infirmières de pratiques avancées ou qui souhaitent compléter leurs fonctions avec des fonctions d'encadrement, de management ou de direction.

Il a été proposé d'avancer progressivement dans la construction de ce partenariat avec la possibilité pour ces coordonnateurs de structures de soins primaires qui ont validé leur diplôme d'établissement avec l'EHESP de poursuivre leur parcours de formation en s'inscrivant à ce master. Celui-ci reconnaitra leur formation DE de l'EHESP et un parcours allégé leur sera proposé pour obtenir le master. D'un autre côté, il s'agit de proposer, au sein du parcours « management des activités de santé », une sorte de parcours un peu plus orienté vers les fonctions de coordination de soins primaires pour les étudiants en formation initiale qui souhaiteraient s'engager dans cette voie. Il est vrai qu'aujourd'hui, avec le développement des structures de soins primaires, il y a un besoin assez net dans toutes les régions de recrutement de coordonnateurs, managers, futurs directeurs, etc.

Dans ce cadre, dans un premier temps, l'EHESP serait responsable de plusieurs unités d'enseignement en master 1 puis en master 2. Elle serait responsable d'organiser avec les partenaires régionaux (ARS et Union régionale des professionnels de santé) des stages dans ces structures de soins primaires. L'université de Caen contribuerait au dispositif PACTE soins primaires par des interventions au cours de certains séminaires.

Sur cette base, la perspective en 2022 serait la co-accréditation du master et la mise en place dans cette région d'une offre commune de formation continue, notamment sur le champ management en santé. Comme vous le savez, nous avons en effet de plus en plus d'initiatives sur ce sujet, en particulier pour les professionnels, médecins ou non, qui assurent des responsabilités de management dans les établissements de santé ou en dehors.

Voilà donc une présentation très rapide, peut-être trop rapide. Je répondrai donc avec plaisir à vos questions.

M. PACCAUD. – Merci. L'idée est aussi de disposer d'assez de temps pour les questions. C'est pourquoi je vous presse un peu. Avez-vous des questions, des commentaires ?

Mme PLOUZENEC. – J'aurais une question, mais peut-être est-ce prématuré au regard de l'avancée de ce partenariat. La note ne mentionne aucun élément financier. Est-ce prématuré ou

n'est-il pas question ? Dans la mesure où on assure des cours, on va prendre des responsabilités, cela m'interroge.

Pour l'instant, il s'agit de l'université de Caen, mais peut-on envisager à terme des partenariats similaires avec d'autres universités dans les autres régions ?

M. BATAILLON. – Ce n'est pas évoqué dans la note, car c'est en cours de discussion, mais oui, il y aura une « contrepartie » financière à notre implication dans ce master, qui est en cours de définition. La convention de partenariat embarquera cet élément.

Oui, d'autres partenariats sont envisagés ou en cours de discussion avec des universités régionales sur des dynamiques potentiellement assez proches, que ce soit ancré sur le dispositif PACTE soins primaires – je pense aux régions Grand-Est et Centre Val de Loire – ou que ce soit sur des dispositifs de formation au départ plutôt ancrés sur l'établissement de santé – je pense à l'ISPED en Nouvelle Aquitaine. Tout cela est en cours de réflexion et de travail.

M. PACCAUD. – Pouvons-nous passer au vote ? Très bien.

M. Paccaud procède au vote.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

Merci beaucoup. Nous sautons maintenant au point 7 qui est consacré à la scolarité et à la vie étudiante.

7. Scolarité et vie étudiante

- ◆ **Calendrier des admissions et capacités d'accueil en M1 pour 2021-2022 (master public health, santé publique)**

M. LEGUERINEL. – Bonjour à tous. Je me présente, je suis le nouveau Directeur de la scolarité et de la vie étudiante à l'EHESP. Je suis arrivé il y a un peu plus de deux mois. Trois points ont été inscrits à l'ordre du jour du Conseil des formations et le premier portait sur le calendrier des admissions et les capacités d'accueil en M1 pour 2021-2022.

Le document précise le calendrier qui a été arrêté en concertation avec l'université de Rennes 1 et avec les responsables pédagogiques, l'idée étant de laisser du temps aux étudiants de s'inscrire à nos masters, et ensuite de laisser du temps aux équipes pédagogiques pour traiter les dossiers, le tout dans un délai de deux mois. En effet, nous avons deux mois pour rendre une réponse aux candidats.

Le calendrier est donc compris entre le 26 avril et le 25 juin. Il s'agit de procéder à l'inscription administrative des candidats, de vérifier la complétude du dossier administration puis de transmettre rapidement les dossiers aux équipes pédagogiques qui sélectionnent les dossiers, donnent les informations et nous prévenons les candidats. Les candidats ont pour l'instant un mois pour s'inscrire. Tout cela s'effectue sur une plateforme dématérialisée qui en est à sa deuxième session. Nous travaillons à son évolution pour optimiser le temps passé à étudier les dossiers administratifs et à faciliter l'inscription des candidats.

Le calendrier pour le MPH est un peu différent. Il est précisé sur la note transmise.

M. PACCAUD. – Merci. Je me demande si nous n'avons pas avantage à passer en revue les trois points.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

M. LEGUERINEL. – Je le pense également.

- ◆ Validation/régularisation des modalités de contrôle des connaissances, master public health, master promotion de la santé et prévention.

M. LEGUERINEL. – Le deuxième sujet est lié aux évolutions des modalités de contrôle des connaissances. Il y a eu un seul et même parcours pour lequel ces évolutions ont eu lieu, en lien ou non au contexte sanitaire ou au MPH. Apparaissent ici les modifications effectuées sur les enseignements à l'écrit et en contrôle continu et les modifications proposées, qui constituent la part la plus importante, c'est-à-dire le contrôle continu et une présentation orale pour 25 % de la note.

L'idée est un peu la même pour le parcours « promotion de la santé » où l'examen écrit a été préféré à l'oral. Pour le deuxième module, il s'agit du passage d'hebdomadaire en final. Ces deux modifications sont liées au contexte sanitaire.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

- ◆ Bilan d'utilisation 2020 des crédits Contribution de vie étudiante et de campus et perspectives 2021

M. LEGUERINEL. – S'agissant du troisième point, un bilan était demandé dans le cadre du conseil des formations sur la CVEC, c'est-à-dire la contribution de vie étudiante et de campus. C'est une somme d'argent versée par les étudiants au CROUS. Une partie de cette somme est reversée à l'EHESP pour contribuer à la vie étudiante.

Nous sommes là sur l'année 2020-2021. Pour les sommes que l'école va récupérer au titre de l'année 2020-2021, il s'agira d'une décision que nous allons rendre au mois d'avril.

Pour 2019-2020, une grande partie de l'argent de la CVEC sert offrir un service de prévention de la santé des étudiants sur le site rennais ou sur le site parisien. Une bonne partie du budget est consacré à ces prestations de service de santé pour les étudiants. Nous finançons également d'autres projets collectifs étudiants, mais cette année, dans le contexte de la crise sanitaire, nous avons très peu de projets. Deux avaient été lancés, l'un par l'association des étudiants en master et mastère sur une formation, qui n'a pas pu avoir au lieu, l'autre par une autre association sur la thématique de la lutte contre l'alcool. Ces deux projets n'ont pas pu être menés. Il nous reste donc de l'argent. Le produit de la CVEC que nous recevons chaque année peut être reporté d'une année sur l'autre. Il nous reste de l'argent sur cette ligne pour 2019, 2020, 2021. Nous pourrions donc le reporter dès que nous pourrions mener de nouvelles actions.

Certaines choses ont tout de même été faites depuis septembre 2020, comme des aides financières apportées à des étudiants ou l'achat de clés 4 G. Nous avons eu des dossiers du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui ont sensibilisé les établissements à utiliser les produits de la CVEC pour aider les étudiants en situation difficile. C'est ce qui a été fait à l'école soit sur fonds propres de l'école avec des exonérations soit en utilisant une partie du produit de la CVEC. Des commissions ont été mises en place pour étudier les cas et aider les étudiants.

S'agissant des projets et des perspectives pour l'année 2020-2021, il y aura la poursuite de ces aides aux étudiants si le besoin s'en fait sentir et nous avons des réflexions sur des infrastructures pour faire bénéficier aux étudiants d'infrastructures. Nous travaillons plusieurs pistes, sachant que nous regardons aussi pour enrichir l'offre de service de santé auprès des étudiants sur le site rennais et sur le site parisien, avec nos partenaires, de manière à faire bénéficier le plus possible de ces services à nos étudiants.

La dernière slide présente le tableau récapitulatif des sommes engagées. Le contexte sanitaire a fait que les aides financières étudiantes se sont montées à 4 800 euros. Nous avons un budget reporté en 2021 de 5 700 euros, auquel viendra s'ajouter ce que nous recevrons du CROUS sur l'année 2020-2021, sans doute à la fin du printemps. Nous aurons donc cette somme à dépenser pour le service de santé des étudiants, mais aussi pour les projets dès qu'il pourra y en avoir un peu plus à nouveau.

M. PACCAUD. – Merci infiniment pour cette présentation très claire de ces quelques points concernant la scolarité. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme SOVRANO. – Mes questions sont peut-être un peu en décalage, quoique, et concernent la crise sanitaire. Vous avez parlé de l'évolution des évaluations. C'est une des questions que j'avais d'ailleurs posées l'année dernière par rapport au confinement.

Une question un peu plus large est de savoir si vous aviez une visibilité sur les arrêts de formation des étudiants au regard éventuellement de la pauvreté subie, du fait qu'ils n'ont pas forcément le matériel pour suivre les contenus de formation en distantiel ? Avez-vous cette visibilité qui permettrait d'orienter les aides que vous pouvez apporter ? On peut supposer que ceux qui ont bénéficié d'une aide se sont manifestés au vu des difficultés qu'ils rencontraient, mais peut-être de nombreux autres ont-ils arrêté leur formation à cause de ces mêmes difficultés et ne se sont pas manifestés auprès du service.

M. LEGUERINEL. – Je n'étais pas présent au moment où cela a été fait, mais je crois que des enquêtes ont été réalisées soit par les responsables des formations soit *via* la Scolarité pour essayer de connaître l'état des difficultés dans lequel pouvaient se trouver certains étudiants. Cela a abouti à des commissions. À ma connaissance, mais je n'en suis pas sûr, personne ne s'est trouvé en difficulté au point d'arrêter la formation. L'école a prévu des étalements des frais de scolarité pour permettre aux étudiants de poursuivre leur formation tout en maintenant leurs capacités de vie quotidienne. Des travaux ont été réalisés également sur les capacités de logement que l'on pouvait offrir facilement à Paris et à Rennes, surtout à Paris. Nous nous sommes rapprochés du CROUS pour regarder les situations et les possibilités d'avoir des logements pour nos étudiants. Voilà ce que je sais. D'autres choses ont sans doute été faites, mais je n'en ai pas connaissance.

Mme PLOUZENNEC. – J'observe une grande différence entre le montant pour Paris et pour Rennes. J'imagine donc qu'il existe une grande différence dans la proposition qui est faite. Est-ce parce que le campus Condorcet n'était pas sorti de terre et que l'on avait des difficultés à trouver un service semblable pour nos étudiants de Paris ? Cela peut-il évoluer maintenant que le campus Condorcet a vu le jour ?

Par ailleurs, avec cette crise, nous avons voté régulièrement des MCC ou, en tout cas, leur mise à jour. Je m'interroge sur la procédure habituelle de ces MCC. À quel moment sont-elles préparées par les responsables avant que cela nous arrive ? De quelle manière sont-elles diffusées auprès des étudiants ?

M. LEGUERINEL. – Sur la première question, en effet, il existe une différence de service rendu aux étudiants parisiens sur le domaine de la santé. Elle était liée, je pense, à la sortie de Condorcet. J'ai vu passer un message, que je n'ai pas encore étudié. La personne qui est en charge du site parisien m'indiquait que nous allions pouvoir augmenter les prestations rendues aux étudiants parisiens. Ce sera fait le plus rapidement possible et cela induira une évolution du montant par personne. Ainsi, nous allons pouvoir rééquilibrer et renforcer l'offre de service de santé aux étudiants parisiens. C'est donc en cours.

Sur la deuxième question, à la fin du printemps, lors du conseil des formations et du conseil d'administration, sont en principe votées les MCC pour l'année universitaire à venir. Ensuite, une

fois qu'elles sont validées, elles sont connues par les étudiants *via* leur diffusion sur la plateforme REAL. Ensuite, quand des modifications sont intervenues en lien avec le contexte sanitaire, elles ont été proposées à la Toussaint pour passage devant les instances de l'école avec information obligatoire des étudiants.

Mme JAY-PASSOT. – J'aurais aimé savoir si dans le cadre de ce dispositif, vous aviez envisagé des actions de soutien psychologique ou si cela n'était pas apparu comme présentant une pertinence particulière dans le contexte de l'EHESP.

M. LEGUERINEL. – Vous avez dû entendre parler du chèque « psychologie étudiant » mis en place au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur. Nous sommes en train d'approfondir le sujet pour voir ce que cela signifie et à quelle offre de service cela correspond pour chaque étudiant. L'ensemble du site parisien est informé de ce dispositif. Des dispositifs sont prévus au niveau du ministère de l'Enseignement, qu'il faut que nous creusions et que nous relayions rapidement vers l'ensemble de nos étudiants.

Mme LEFÉBURE. – Sur la question psychologique, cela a été dit, mais cela vaut la peine d'insister. Grâce au travail des élus, étudiants et élèves, nous avons été très près de toutes les situations de difficultés car nous avons été alertés très tôt. Les élèves fonctionnaires semblaient en situation plus difficile que les étudiants. On nous a alertés très précocement sur un sentiment d'isolement et une peur de décrochage d'une grande partie des élèves. Nous avons mis en place beaucoup de mesures.

Ainsi que l'a indiqué Pierre Leguérinel, selon le statut, les étudiants ont droit à une grande richesse de services, de soutien psychologique organisé sur le site de Villejean pour Rennes, un peu moins pour Paris, effectivement. Nous les avons informés des dispositifs existants. Il y a le service de santé universitaire à Villejean, sur le campus, ainsi que toutes sortes de hotlines, de sites web, de ressources, etc.

De plus, avec la responsable dans l'équipe de Pierre Leguérinel, Marie Gey, et Sandrine Villalon, référente des étudiants en situation de handicap, nous avons adressé avant les fêtes une newsletter avec des idées de sortie sur le thème « prendre soin de soi », au sens plus large que la seule approche médicale de santé mentale.

Pour les élèves, le médecin qui s'occupe des agents est également disponible. Nous avons donc informé les élèves en expliquant que celui qui le souhaitait pouvait s'adresser à lui. Certains élèves nous ont même demandé s'ils pouvaient s'adresser à ce médecin pour des questions personnelles qui n'avaient pas de lien avec la scolarité. Nous les y avons encouragés.

Nous avons été vraiment très vigilants sur les aspects de santé mentale. Je parle sous le contrôle des élus élèves et étudiants, il me semble que nous avons pris les devants et que nous n'avons pas vraiment de situations inquiétantes. Il me semble que le point commun entre tous ceux qui ont rencontré des difficultés était le sentiment d'isolement, le distanciel qui, selon l'entourage familial, la situation socioéconomique pouvait devenir très pesant.

Nous sommes en train de travailler avec les collègues de Rennes 1 et de Rennes 2 pour la mise en place d'une unité d'enseignement transversale « apprendre à prendre soin de soi », quelque chose d'un peu large. Il conviendra de voir si cela donnera des points et la façon de l'insérer dans les maquettes. C'est à l'étude en ce moment. Sur le site de Rennes, tout le monde prend cette question très au sérieux.

M. POULET. – Je souhaiterais faire une remarque complémentaire. Je n'ai pas pris connaissance de ces informations concernant spécifiquement ce qui était disponible pour les étudiants en termes de soutien psychologique. Mme Lefébure parlait du service santé étudiant de Villejean. Ce même service existe à Beaulieu. Comme les étudiants de l'EHESP relèvent à la fois de Rennes 2 et de Rennes 1, l'offre est plus large, c'est-à-dire qu'ils peuvent aller sur le campus de Beaulieu

ou sur celui de Villejean. Dans une urgence ou lorsque les étudiants en ont besoin assez rapidement, il serait bon de leur faire parvenir l'information selon laquelle c'est possible sur les deux campus. Il existe également des centres médico-psychologiques, dans un format très proche du service santé étudiant, et qui proposent aussi un soutien psychologique et une écoute, pour les problèmes liés au sentiment d'isolement ou à d'autres problèmes. Cette option existe aussi.

M. CHAMBAUD. – Je souhaite apporter un petit complément. Ce qui a été expliqué correspond à ce que nous avons mis en place pour des personnes qui ont des difficultés avérées et qui le reconnaissent. J'en ai dit un mot très bref en introduction, il existe aussi le déploiement des ambassadeurs prévention Covid, dont nous continuons à penser que c'est important. Dans les endroits où ils se sont mis en place, les ambassadeurs ne font pas que traiter le sujet spécifique des gestes barrières, mais ils s'orientent très vite vers des aspects de promotion de la santé et le fait de voir comment l'ensemble des personnes, étudiants, élèves ou personnels, vit la situation actuelle. En tant qu'école de santé publique, il est important pour nous d'être dans ce registre qui se place beaucoup plus en amont et d'essayer de voir comment travailler ces sujets bien en amont. Je pense que c'est important à citer dans les actions que nous développons.

M. PACCAUD. – Je pense que c'est un bon point pour terminer ce sujet. On nous demande notre avis pour chacun des trois points.

M. Paccaud procède au vote.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

Merci beaucoup. Nous avons 25 minutes de retard, mais nous poursuivons bravement avec le développement des approches par compétences.

8. Approche par compétence et blocs, état d'avancement suite

Mme LEFÉBURE. – Compte tenu du fait que nous avons 25 minutes de retard, nous pourrions peut-être passer ce point. Il n'y a pas forcément d'actualité. Il s'agit d'un *work in progress* qui va continuer pendant encore un an et demi. Nous avons prévu de vous le présenter pour information à la mandature puisque c'est un chantier que vous avez suivi. Vous avez reçu la note. À moins que vous ayez des questions majeures, je propose de passer ce point pour gagner un peu de temps.

Mme SOVRANO. – J'avais seulement une question, que j'ai déjà posée, sur l'association des élèves et des étudiants dans le cadre de cette réflexion, car cela me semble important.

Mme LEFÉBURE. – Effectivement, nous l'avons notée la dernière fois. Une demande de précision avait été faite. Sur le mode de fonctionnement de cette approche par compétences, je rappelle que ce projet implique toute la communauté pédagogique de l'école. Nous avons organisé en sous-groupes, que nous appelons des frégates, par type de compétences majoritaires dans chacune des formations. On place ces équipes pédagogiques ensemble. Dans une équipe pédagogique, il y a la ou le responsable de formation et quelques personnes autour. Avec l'appui des chefs de projet à la fois de la Direction des études et du CAP, nous essayons d'amener ces équipes à écrire à nouveau les référentiels activités, métiers, compétences. Chaque frégate organise la consultation des professionnels, des élèves et des étudiants comme elle l'entend.

Il n'y a pas de systématisation : à un moment donné, on arrêterait et, à un autre moment, on consulterait les professionnels. Je dirais que c'est au fil de l'eau. Par exemple, dans le champ de santé environnement, cela s'est fait très en amont. Les collègues ont souhaité commencer par la réalisation d'une enquête métier pour voir quelles étaient les compétences nouvelles, car la santé

environnement est sans doute beaucoup plus questionnée par le changement climatique et par les risques. Peut-être était-il nécessaire d'aller vite sur le terrain. Je pense qu'il en va un peu de même pour le management. Michel Louazel a associé assez précocement les professionnels et les élèves.

Cela ne passe pas forcément par des canaux institutionnels. Cela passe par des intervenants ou des professionnels que les responsables de formation connaissent.

Je ne sais pas si cela apporte une réponse suffisante.

Mme SOVRANO. – C'était juste la question de pouvoir associer l'ensemble des acteurs concernés, évidemment les professionnels qui ont des choses à dire sur la question des professions, mais également les élèves ou les étudiants qui peuvent dire des choses. C'est en fait que l'ensemble des acteurs soient concernés. Vous indiquez que cela se fait par frégate.

Cela peut être très diversifié. Cela signifie que dans la composition de ces frégates, il y a au moins un retour des professionnels et un retour des élèves ou des étudiants, car c'est essentiel. Je pense qu'en effet, il faut coupler cela avec le terrain, avec le métier, l'exercice du métier ou de la profession comme elle s'exerce dans la réalité.

Mme LEFÉBURE. – Oui.

M. PACCAUD. – Merci pour ces encouragements à aller dans ces directions. Y a-t-il d'autres questions ? Cela ne me semble pas être le cas. C'était un point d'information. Nous pouvons passer au point suivant.

9. Recherche service management de santé, projet de formation en partenariat avec l'ESPUM (Montréal)

Mme LEFÉBURE. – Je l'ai évoqué rapidement à l'occasion d'une des questions. Je vais donc être très brève.

Ce projet fait suite à des discussions déjà anciennes sur la façon de permettre à des professionnels qui ne sont pas engagés dans une voie de recherche d'acquiescer tout de même des méthodes de recherche et éventuellement, de se diriger vers un doctorat.

Nous avons caressé l'idée de créer l'équivalent dans le monde américain d'un DrPH, un doctorat dit professionnel, même si en français, le mot est un peu dévalorisé et dévalorisant. Pour l'instant, nous avons conclu que c'était un peu prématuré dans le paysage de l'enseignement supérieur français. Après discussion avec notre partenaire le plus fort à l'étranger, l'École de santé publique de Montréal, nous avons décidé de commencer progressivement par un partenariat fort autour de ce qu'ils appellent un DEPA, l'équivalent d'un troisième cycle de recherche, ce qui était autrefois en France un DEA. C'est la première brique qui donne les fondations nécessaires pour commencer un travail de thèse.

L'ESPUM vient de créer un DEPA avec une option analyse et management. La proposition qui nous est faite est en quelque sorte de travailler sur la même maquette que Montréal, de créer des passerelles entre nos cours et les leurs, avec éventuellement quelques cours en commun, mais nous faisons à peu près la même chose. À la fin, les étudiants qui suivent ce parcours d'une durée d'un an obtiennent les deux diplômes, le nôtre et celui de l'ESPUM. Ainsi, s'ils souhaitent continuer en doctorat à l'ESPUM, ils le peuvent.

À moyen terme, nous aimerions pouvoir diplômer, mais cela signifie qu'il faut que nous montions en capacité dans le recrutement de nos enseignants et que nous ayons plus d'habilitations à diriger des thèses, etc.

Je n'ai pas besoin ici de faire la promotion l'ESPUM, de la qualité de cette école et du fait que nous avons déjà un partenariat depuis plusieurs années. Même si c'est un partenaire très fort, nous n'avons pas de double diplôme jusqu'à présent. C'est donc aussi l'occasion de donner de la visibilité à ce partenariat sur un plan plus stratégique.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces compléments d'information. Il ne semble pas qu'il y ait d'autres demandes de parole. Il s'agissait d'une information.

10. Bilan de la mandature du conseil des formations 2016 – 2021 et perspectives

M. PACCAUD. – Ce point concerne la mandature qui vient de s'écouler. Vous avez peut-être vu ce document d'une quinzaine de pages, qui contient beaucoup d'informations très techniques sur la nature des points traités durant cette mandature. Comme j'ai contribué à cette formation, je dois dire qu'à ma connaissance, il n'existe pas vraiment de définition réglementaire de ce rapport de mandature et de ce à quoi il est destiné. Il n'existe rien de très précis. C'est pour cette raison que nous avons inventé une forme à ce rapport.

Ceux qui l'ont lu auront peut-être des remarques. Je pourrais insister sur la partie la plus importante qui concerne les conclusions et les recommandations. On aborde le point de la réactivité de l'école qui, à mon avis et de l'avis unanime des observateurs de l'école, est très impressionnante. Cette réactivité concerne l'intérêt porte sur ce que l'on fait dans une situation de pandémie, dans une situation de bouleversements du paysage universitaire. Il me semble qu'il faut pérenniser, conserver, sauvegarder cette réactivité qui est certainement un l'un des biens économiques important d'une institution, quelle qu'elle soit.

La deuxième réflexion et conclusion pour la suite porte sur le rôle des conseils des formations qu'il faut probablement rediscuter et peut-être réarmer pour les circonstances actuelles. Probablement qu'après la fin de cette mandature et en attendant la première séance du prochain conseil des formations, un certain nombre de propositions devront être faites, concernant par exemple des travaux à effectuer entre deux réunions du Conseil des formations, et demandant à certains membres disponibles de servir comme rapporteurs pour des projets en cours, soit pour faire des propositions. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir.

Le troisième point est le lien entre les conseils scientifiques et des formations. Il faut insister pour dire à quel point la recherche académique est une partie importante d'une institution universitaire et de la formation dans celle-ci. Là aussi, il faut peut-être réorganiser les rapports entre les deux conseils dans les mois à venir.

Voilà ce que je pouvais dire. Je ne sais pas si les coauteurs souhaitent ajouter quelque chose.

Mme LEFÉBURE. – Pour moi qui suis amenée à continuer avec les nouvelles personnes, je dirais que le point crucial est que nous trouvions une façon de vous impliquer plus. Non que vous ne vous êtes pas impliqués, mais quatre séances par an, ce n'est pas beaucoup, les ordres du jour sont très chargés. Cela reste parfois une contribution insuffisamment *challenging* pour nous. C'est pour cette raison que nous posons la question d'avoir des rapporteurs par thème, qui pourraient préalablement faire un travail un peu plus approfondi sur tel ou tel sujet pour vraiment questionner et nous éviter de nous engager dans des voies qui ne sont pas les bonnes, ou nous donner des idées sur des choses que nous n'avons pas vues.

Avec Fred Paccaud, nous en parlons depuis des années, nous ne trouvons pas facilement le bon format parce que tout le monde est très occupé. C'est déjà un miracle que vous puissiez participer quatre fois par an comme vous le faites. Le taux de participation est plus important que celui du conseil scientifique, je tiens à le dire. Pour moi, la question est : quelle pourrait être l'astuce, quel

pourrait être le bon format, sans que ce soit trop pesant et trop prenant, et que vous puissiez à tour de rôle participer encore plus ?

M. GELEBART. – Je suis assez d'accord avec votre bilan au sens où il traduit très bien la grande adaptabilité de l'école à travers la profusion de ses projets de formation. C'est une des choses qu'il faut préserver dans la prochaine mandature.

Mme SOVRANO. – Je vais essayer de faire vite, mais je pense que nous avons aussi notre mot à dire sur le conseil des formations et ses mandats. Adaptabilité, oui, par rapport aux politiques publiques, mais certains sujets ont été abordés, notamment par rapport à des études. Je me rappelle de la mise en place déjà effectuée des groupements hospitaliers de territoire et du fait de montrer en quoi il y a des impacts sur la santé au travail, sur les conditions de travail.

Je pense que le rôle du conseil de formations serait peut-être d'approfondir des thématiques en lien avec les formations, soit, mais aussi d'axer sur orientations et politiques publiques aujourd'hui, mais aussi sur une étude un peu distanciée par rapport à cela. C'est vrai que l'école est très réactive. Je me suis abstenue parce que la CGT n'est pas forcément d'accord avec les politiques publiques qui sont proposées.

C'est aussi le fait du suivi des décisions entre conseils des formations. Je les rappelle de temps en temps : comment les demandes sont suivies d'effet et comment vous les reprenez. Cela peut être simplement sur une page, et ce n'est pas forcément à aborder à l'oral. C'est de voir comment s'effectue un suivi, un fil rouge dans les décisions ou les questions qui sont amenées et les réponses qui sont apportées, et comment cela traverse l'ensemble des conseils de formation. Je reviens régulièrement sur certaines questions.

Je trouve qu'il y a une amélioration sur le fait de bien cibler les sujets qui sont en lien avec le Conseil de formation, sujets qui peuvent être communs au conseil d'administration, mais c'est plus la spécificité du Conseil des formations. Monsieur Chambaud, vous avez évoqué un conseil d'administration extraordinaire sur l'immobilier. Je pense que toute une partie concerne le conseil des formations plus au regard des conditions de vie étudiantes ou des élèves et qui rejoint la question de la formation. Nous aurions pu être sollicités aussi. Il s'agit de bien cibler ce qui est de l'ordre du conseil d'administration et ce qui est de l'ordre du conseil des formations. Je vais très vite, mais je pense que cela pourrait améliorer le rôle du conseil des formations.

J'entends bien la question de l'implication. C'est tout de même très compliqué. Néanmoins, il s'agit de voir comment travailler en groupes de travail, en sachant que vous en avez proposé et que j'étais plutôt intéressée, mais pas disponible à ce moment-là. Cela pose toujours la question de la limite de la disponibilité des membres du conseil de formation.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces propositions très riches, soigneusement notées. Comme vous le dites, il y a beaucoup d'idées qui être développées, puis implantées. Le problème est vraiment de réussir à attraper les gens pour former ces groupes de travail ou même pour être rapporteur d'un projet : cela permettrait de structurer la discussion critique. Le problème est la quantité de temps que les commissaires sont prêts à investir dans le Conseil.

Y a-t-il d'autres remarques, suggestions, protestations ?

Mme PLOUZENEC. – En cette fin de mandature, je voulais alerter ou émettre un point de vigilance sur le fait qu'au sein du personnel de l'EHESP, il y a une grande défection par rapport aux instances parce qu'on a l'impression que l'avis du Conseil des formations – et peut-être aussi du Conseil scientifique, mais je ne connais pas – n'a pas assez d'impact sur la vie de l'école. En tout cas, on n'a pas l'impression que le CF change quelque chose. Je souhaitais alerter au vu des prochaines élections sur la mobilisation du personnel dans la vie de l'école et de ces instances. Cela me questionne – pas que moi – sur le rôle du CF pour le personnel de l'école et dans la vie de l'école.

M. PACCAUD. – Merci pour cette appréciation. Laurent, souhaites-tu répondre à cela ?

M. CHAMBAUD. – C'est un point que je voulais aborder, mais peut-être d'une manière différente de ce que vient de dire Marylène. Je crois que c'est vraiment important.

D'abord, je l'ai dit en introduction, mais je voudrais vous remercier encore une fois toutes et tous. Comme l'a dit Alessia, le Conseil des formations s'est distingué aussi par une assiduité plus importante que le Conseil scientifique. Il faudra que nous traitions ce sujet pour le conseil scientifique. En tout cas, merci d'avoir assuré ce conseil des formations et un merci particulier à Fred pour avoir organisé toutes les discussions et tous les débats.

Je voudrais insister sur deux points. Le premier est la particularité de ce que sont ces instances dans notre école. Elles ont été créées par décret et nous n'avons pas les mêmes modalités que les autres EPSCP, les autres établissements d'enseignement supérieur. C'est la reconnaissance de la particularité de ce qu'est cette école, mais c'est aussi ce qui nous rend parfois les choses un peu complexes. Nous ne pouvons pas comparer ce que nous faisons avec d'autres structures parce que celles-ci ont des modalités différentes des nôtres. C'est comme cela, c'est le décret qui le veut ainsi.

Un des sujets pour nous est : est-ce qu'après plus de douze ans de fonctionnement, il ne faut pas revoir aussi ce que sont ces instances et ce qu'elles peuvent faire statutairement ? Cela se discutera probablement dans les prochaines années, mais c'est un sujet pour nous, pour le CF, le CS ou le conseil d'administration.

Le deuxième point, qui rejoint ce que disait Marylène, est que nous avons, dans les instances conseil scientifique et conseil des formations, une modalité assez particulière puisqu'elle est à la fois interne et externe, avec des représentants de l'école, du personnel, des étudiants et des élèves, et des personnalités extérieures. C'est toujours un délicat équilibre, car nous avons aussi des instances internes au sein de l'école. Je comprends l'interrogation de Marylène. C'est un sujet de vigilance, mais il va falloir que l'on trouve la façon dont ces conseils peuvent « embarquer » à la fois des personnes extérieures et des personnes qui participent à la vie de l'école. Cela peut être un sujet, y compris sur des éléments de friction qu'il peut y avoir au sein de l'école et il y en a régulièrement. Cela peut être aussi un sujet sur la façon dont les personnes de l'extérieur peuvent voir les débats internes de l'école. Je crois qu'il est important que vous puissiez nous donner quelques éléments sur la manière de trouver des solutions au sein de l'école, parce que vous avez un regard extérieur et peut-être que nous ne l'utilisons pas assez.

Dernier point, j'attends avec beaucoup d'impatience et d'intérêt ce que va être le bilan de l'ensemble de la mandature, CS, CF et CA. Je crois qu'un sujet est de toute façon important pour l'école, que vous puissiez nous aider à conduire, à faire évoluer, à faire actualiser notre projet stratégique, notamment avec ce que nous vivons aujourd'hui. Oui, nous avons relativement géré le quotidien et réagi de façon assez forte, mais quel est l'impact sur le plan stratégique ? Faut-il le revoir ? Probablement. Mais le revoir comment ? Faut-il que nous soyons liés à une sorte de dictature de l'urgence ou non ? Comment pouvons-nous continuer à tracer le sillon de ce qu'est notre école ? Je crois qu'il y a là un sujet pour lequel le Conseil des formations peut nous apporter des choses très précieuses et très précises.

Tels sont les quelques éléments que je voulais partager avec vous.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Laurent. Je m'associe à tes propos pour dire à quel point cela a été un plaisir et un intérêt réel, considérable même pour le développement de cette école et à quel point il était agréable d'être en compagnie de personnes très engagées, brillantes, avec de nombreuses idées pour la suite. Merci de ma part.

Il s'agissait de l'avant-dernier point. Il reste un dernier point à l'ordre du jour.

Mme OLIVIER. – Nous devons effectuer le petit *wooclap*, mais je ne sais pas si nous en avons le temps.

M. PACCAUD. – Le dernier point n'était-il pas le bilan provisoire de la rentrée et du séminaire commun ?

Mme OLIVIER. – Si, mais je pensais que nous allions proposer le *wooclap* aux membres pour répondre à une seule question.

M. PACCAUD. – En remplacement du dernier point, c'est cela ?

Mme LEFÉBURE. – C'était lié au bilan, c'est un micro-sondage qui prend une minute.

En conclusion du bilan qu'a présenté Fred Paccaud et des mots de Laurent Chambaud, si vous voulez bien vous connecter par le lien du *wooclap*. Cela vous permet de saisir l'adjectif pour qualifier cette mandature de votre point de vue. Cela va nous donner un nuage de mots et créer le souvenir de la mandature.

Chacun remplit le sondage.

Un nuage de mots est créé.



Nous ajoutons cela à notre bilan et cela nous donne des éléments à embarquer pour la prochaine mandature.

11. Bilan provisoire de la rentrée et du séminaire commun de santé publique 2021

Mme LEFÉBURE. – Je me permets de rappeler la demande de la part d'un des membres du conseil pour que nous puissions donner dès que possible les éléments sur l'insertion professionnelle de nos masters.

Mme POUTE. – Très bien. J'interviens aujourd'hui en tant que Responsable de l'évaluation de la qualité de formations. Je ne suis pas à l'initiative de cette rentrée, j'ai juste dressé le bilan. On vous a déjà présenté le système d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité des formations que nous déployons dans l'école. Je ne vais donc pas y revenir.

Je précise toutefois que ces données sont issues d'un questionnaire que nous avons envoyé aux élèves. Nous leur avons proposé de nous faire un retour sur cette période de rentrée de janvier, février, ainsi que de faire un focus sur le séminaire commun de santé publique. À la suite de ce questionnaire, nous avons organisé une séance d'échanges avec les élèves sur les résultats du questionnaire proposé sur le séminaire commun de santé publique. Comme la période de rentrée s'étalait sur janvier et février, l'enquête est toujours en cours pour certaines filières.

Globalement, cette période de rentrée a été saluée pour sa qualité, tant sur la qualité des enseignements que sur l'organisation. Vous évoquiez l'adaptabilité de l'école au contexte. Là

encore, elle est bien illustrée sur cette période de rentrée. Nous avons eu un retour très positif des élèves.

Nous avons rappelé sur la diapositive les objectifs de cette période de rentrée, qui ont été notés comme atteints par les élèves. Nous avons trois grands objectifs :

- approfondir les représentations du métier préparé à l'école et identifier les autres métiers formés à l'EHESP, d'où cette période de rentrée interfilières ;
- appréhender la formation, connaître les aspects pratiques, découvrir le campus, travailler avec les autres filières, se connaître, etc. ;
- acquérir un socle commun en santé publique, notamment *via* le séminaire commun de santé publique, partager les valeurs du service public et celles de l'école, l'histoire de l'école, la diversité, etc.

Nous avons également organisé pour la première fois une rentrée climat dans le cadre de notre politique de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons organisé un atelier sur le droit et les devoirs du fonctionnaire. De nombreux enseignements ponctuent ainsi cette rentrée.

Le bilan, encore provisoire puisque certaines questions sont en cours, donne 88 % de satisfaction sur cette période de rentrée. Quelques éléments peuvent déjà être ressortis du questionnaire. J'ai extrait trois gros points. Le premier porte sur la très bonne adaptation de l'EHESP au mode distanciel imposé par le contexte. Le deuxième point est que finalement, même si nous sommes contraints par le mode distanciel, les échanges ont tout de même pu avoir lieu et ont contribué à la qualité de la période. Ils ont été rendus possibles notamment *via* la qualité des modalités pédagogiques, en particulièrement les travaux de groupe que nous avons pu organiser en distanciel.

Nous avons focus sur le séminaire commun de santé publique, qui représente six jours, qui est un enseignement interfilières qui regroupe 275 participants. Une quinzaine de conférenciers extérieurs y ont participé. Le séminaire était porté par un enseignant de l'école et trois enseignants chercheurs portaient les différentes séquences de travail individuel sous forme d'ateliers proposés aux élèves.

Les objectifs du séminaire sont de deux ordres :

- développer une vision partagée des concepts et enjeux actuels de santé publique,
- appréhender le travail en interfilières et découvrir les métiers en formation à l'école.

Le bilan, consolidé puisque nous avons pu organiser une séance d'échanges sur les résultats du questionnaire, exprime une satisfaction globale des élèves à 97 %. C'est un très bon résultat, car nous avons vraiment augmenté par rapport à l'année dernière. Nous avons vu un saut d'une quinzaine de points, c'est à saluer.

Quelques points forts ont été exprimés par les élèves :

- des contenus pertinents et en adéquation avec l'actualité et les métiers,
- des modalités pédagogiques en distanciel de qualité,
- la richesse et la diversité des intervenants,
- la valeur ajoutée des travaux en interfiliarité.

Les élèves se sont prêtés au même exercice que vous. La responsable du séminaire commun de santé publique a proposé un *wooclap* pour avoir un retour à chaud des élèves avant de répondre

au questionnaire quelques jours plus tard. Les mots qui ressortent sont ceux qui ont été notés un plus grand nombre de fois : coordination, collaboration, échanges, environnement, interactif, etc.

Voilà pour ce qui est de la restitution de cette période de rentrée.

M. PACCAUD. – Merci pour ce très important travail pour toute l'école. Nous sommes au bout de l'ordre du jour.

12. Questions diverses

M. PACCAUD. – Y a-t-il encore des questions, des suggestions ? Je n'en vois pas.

Merci encore une fois à tous et merci pour la dernière fois aux membres du Conseil dont le mandat ne sera pas reconduit. Merci à toutes et tous de votre participation régulière et nombreuse à ces séances. À bientôt, peut-être dans d'autres occasions.

La séance est levée à 12 h 35.